

**FCEI**

En affaires  
pour vos affaires.



# Ouvert aux affaires :

## *Bulletin des municipalités canadiennes 2026*

Septembre 2026

**Comment citer le rapport :**

PÂQUET, Vincent, Illona SEVRÉ, Joseph FALZATA et Molly MACCORMACK. *Ouvert aux affaires : Bulletin des municipalités canadiennes 2026*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, septembre 2026.

Ce rapport est aussi accessible à l'adresse [cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche](http://cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche).

This publication is also available in English on the [cfib.ca/research](http://cfib.ca/research) page under the title of *Open for Business: Canada's 2026 Municipal Report Card*.

Sauf indication contraire, l'information contenue dans ce rapport peut être reproduite à volonté, sans frais et sans autre autorisation requise de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), pourvu que : 1) les mesures nécessaires soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; 2) la FCEI soit citée comme source de l'information; 3) la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle ou approuvée par la FCEI.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information dans ce rapport à des fins commerciales, communiquez avec nous à l'adresse [recherche@fcei.ca](mailto:recherche@fcei.ca).

**Table des matières**

Sommaire ..... 1

Faits saillants du rapport ..... 2

Introduction..... 3

Méthodologie ..... 4

Municipalités..... 4

Catégories et indicateurs : les grandes lignes ..... 5

Section 1 : Fardeau financier..... 7

Section 2 : Fardeau réglementaire ..... 11

Section 3 : Soutien aux PME ..... 16

Notes finales ..... 20

Recommandations ..... 22

Annexe A : Classement global ..... 26

Annexe B : Synthèse par province..... 29

Annexe C : Méthodologie complète ..... 40

## Sommaire

En tant que palier de gouvernement ayant le plus grand impact sur les activités quotidiennes des petites et moyennes entreprises (PME), les municipalités jouent un rôle essentiel dans la création d'un environnement économique local dynamique. Pourtant, les propriétaires de PME leur font moins confiance qu'aux autres paliers. En effet, seulement 22 % d'entre eux estiment que leur municipalité défend leurs intérêts<sup>1</sup>.

Le présent bulletin compare 66 villes canadiennes afin d'identifier celles qui favorisent le plus la création et la croissance des PME. L'analyse se fonde sur 11 indicateurs, regroupés en **trois grandes catégories**, chacune représentant un aspect différent du milieu des affaires : le **fardeau financier**, le **fardeau réglementaire** et le **soutien aux PME**.

Dans cette première édition du Bulletin des municipalités, la note la plus élevée qui a été attribuée est de 7,33 (C+) sur 10, et la plus basse est de 2,57 (F). Sur les 66 municipalités évaluées, la moyenne est de 4,79, et comme la médiane est de 4,82 (F), on peut conclure que la majorité des municipalités obtiennent un résultat proche de cette médiane et sont donc en échec.

Sur un total de 66, 39 municipalités ont reçu une note de F (totalement insatisfaisant). Parmi les autres, 18 ont obtenu un D (plutôt insatisfaisant). Cinq ont eu un C-, trois municipalités ont obtenu un C, et une seule a réussi à décrocher un C+, ce qui représente un résultat satisfaisant (consulter l'annexe A pour savoir comment les notes ont été attribuées).

Parmi les municipalités évaluées, 59 % n'ont pas réussi à créer des conditions qui attirent les nouveaux entrepreneurs et qui soutiennent les entreprises établies. Toutes les municipalités sont fortement encouragées à prendre des mesures concrètes pour renforcer l'environnement d'affaires, peu importe la note obtenue.

---

<sup>1</sup> FCEI, sondage *Votre Voix*, avril 2026, n = 1 576, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/sondage-omnibus-votre-voix-sur-les-problemes-des-pme>.

## Faits saillants du rapport

Tableau 1

### Les 10 meilleures notes toutes catégories confondues

|    | Municipalité               | Fardeau financier | Fardeau réglementaire | Soutien aux PME | Total | Note |
|----|----------------------------|-------------------|-----------------------|-----------------|-------|------|
| 1  | Red Deer (Alb.)            | 5,6               | 9,5                   | 6,5             | 7,33  | C+   |
| 2  | Saskatoon (Sask.)          | 8,7               | 5,5                   | 6,5             | 7,00  | C    |
| 3  | Comté de Strathcona (Alb.) | 6,2               | 7,0                   | 6,5             | 6,59  | C    |
| 4  | Toronto (Ont.)             | 8,1               | 5,0                   | 6,7             | 6,57  | C    |
| 5  | Ottawa (Ont.)              | 8,4               | 5,0                   | 5,7             | 6,51  | C-   |
| 6  | Oshawa (Ont.)              | 8,0               | 5,0                   | 6,5             | 6,50  | C-   |
| 7  | Brampton (Ont.)            | 7,0               | 5,5                   | 6,5             | 6,29  | C-   |
| 8  | Markham (Ont.)             | 8,1               | 4,0                   | 6,5             | 6,13  | C-   |
| 9  | Waterloo (Ont.)            | 5,9               | 6,0                   | 6,5             | 6,07  | C-   |
| 10 | Kitchener (Ont.)           | 5,9               | 5,5                   | 6,5             | 5,85  | D    |

Remarque : Chaque section est notée sur 10, où 10 représente la note la plus élevée et 0 la note la plus faible.

Cette année, sur les 66 municipalités évaluées, 39 ont obtenu un F, soit un résultat totalement insatisfaisant dans les catégories établies (voir l'annexe A pour la liste complète). Autrement dit, plus de la moitié des municipalités n'ont pas réussi à créer des conditions qui attirent les nouveaux entrepreneurs et qui soutiennent les entreprises établies.

La municipalité canadienne la mieux outillée pour favoriser la croissance des entreprises est Red Deer, suivie de Saskatoon et du Comté de Strathcona, qui arrivent respectivement en deuxième et en troisième position. Malgré sa note de C+, Red Deer se démarque par son ratio d'équité fiscale supérieur à la moyenne, son faible fardeau réglementaire en matière de permis, illustré par le nombre limité de permis requis pour démarrer, exploiter et maintenir une entreprise, et par son portail de rétroaction sur la paperasserie, une fonctionnalité que seules deux municipalités au pays offrent.

## Introduction

Les municipalités sont le palier de gouvernement qui exerce la plus grande influence sur les activités quotidiennes des PME. Par la gestion de l'impôt foncier, des permis ou de la réglementation en général, elles peuvent contribuer à créer un environnement où les entreprises ne se contentent pas de survivre, mais prospèrent.

Les PME traversent l'une des périodes les plus difficiles pour faire des affaires depuis des décennies. La hausse fulgurante des taux d'impôt foncier par rapport aux immeubles résidentiels, la lourdeur des processus d'obtention des permis et l'inefficacité des ressources qui leur sont destinées sont autant de facteurs contribuant à une situation de pénurie d'entrepreneurs au pays, c'est-à-dire une période où, pendant quatre trimestres consécutifs, le nombre moyen de fermetures d'entreprises dépasse celui des ouvertures, entraînant une perte nette persistante de dynamisme entrepreneurial<sup>2</sup>.

Il faut absolument renverser cette tendance, car de moins en moins de propriétaires d'entreprise ont confiance en l'état de l'entrepreneuriat au pays<sup>3</sup>. D'ailleurs, plus de la moitié (55 %) des propriétaires ne recommandent pas de se lancer en affaires<sup>4</sup>. Ce pessimisme reflète les épreuves que traverse plus globalement le Canada. Le mouvement entrepreneurial est au ralenti, et les entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à se demander s'ils peuvent vraiment réussir dans le climat actuel. Voilà pourquoi il faut mieux comprendre le rôle que les municipalités peuvent jouer dans la création de conditions qui attirent les nouveaux entrepreneurs et qui soutiennent les entreprises établies.

*« Les municipalités devraient encourager les entreprises au lieu de leur mettre des bâtons dans les roues. »*

### - Petite entreprise, Colombie-Britannique

De 2008 à 2018, la FCEI a publié un rapport annuel sur les villes canadiennes, qui met en relief les endroits les plus propices pour attirer les entreprises et soutenir leur croissance. Ce rapport refait son apparition en 2026, sous la forme d'un bulletin évaluant la capacité de 66 municipalités à créer des conditions favorables à la réussite des entrepreneurs.

---

<sup>2</sup> En savoir plus : <https://www.cfib-fcei.ca/fr/site/penurie-dentrepreneurs-au-canada>.

<sup>3</sup> FCEI, Baromètre des affaires<sup>MD</sup> mensuel, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/barometre-des-affaires>.

<sup>4</sup> FCEI, sondage *Votre Voix*, octobre 2025, n = 2 548, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/sondage-omnibus-votre-voix-sur-les-problemes-des-pme>.

## Méthodologie

### Municipalités

Les indicateurs du bulletin ont été choisis en fonction des caractéristiques entrepreneuriales des 66 municipalités en 2025 (données collectées jusqu'au 31 décembre 2025). Les municipalités ont quant à elles été choisies pour leur statut de région métropolitaine de recensement, d'après les données de Statistique Canada (figure 1). Pour bien représenter l'ensemble du territoire, nous avons aussi retenu la deuxième ville la plus grande pour les provinces ayant une seule région métropolitaine de recensement, et les deux plus grandes villes pour les provinces n'en ayant aucune (Île-du-Prince-Édouard). Enfin, quand une région métropolitaine de recensement se composait de plusieurs municipalités, seules celles qui comptaient pour plus de 5 % de la population totale ont été incluses. L'explication complète de la méthodologie se trouve à l'annexe C.

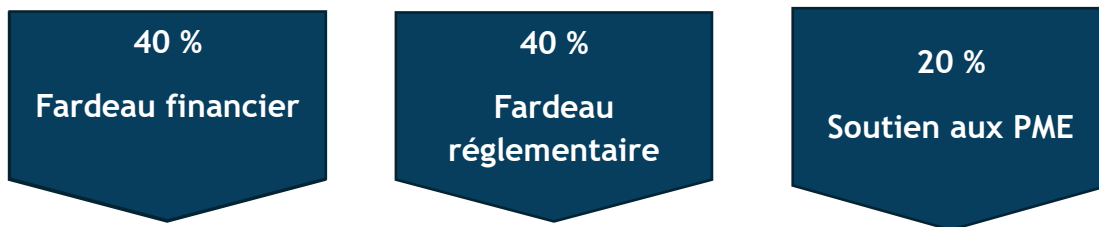
Figure 1

**Carte des municipalités sélectionnées**



## Catégories et indicateurs : les grandes lignes

Pour déterminer si les municipalités offrent un environnement propice aux affaires, l'analyse se fonde sur trois grandes catégories qui correspondent chacune à un aspect du milieu des affaires :



Les catégories sont pondérées en fonction de leur impact relatif sur les PME, selon les données de la FCEI, de manière à refléter à la fois les coûts directs et indirects que les politiques et pratiques municipales peuvent engendrer pour les activités des entreprises. Chaque catégorie se compose d'indicateurs servant à évaluer dans quelle mesure les municipalités contribuent à l'amélioration de l'environnement d'affaires des PME pour la catégorie en question. Ces indicateurs sont aussi pondérés en fonction de leur importance pour les PME (voir le tableau 2 et l'annexe C). Cinq sondages de la FCEI sur les enjeux municipaux ont également servi à cette pondération<sup>5,6,7,8,9</sup>.

La pondération des catégories et des indicateurs repose sur les données issues de ces sondages, selon lesquelles l'enjeu principal pour les entreprises est celui de l'impôt foncier, suivi du fardeau réglementaire. Parmi toutes les régions sondées, la grande majorité (58 % à 73 %) des entreprises nomment l'impôt foncier parmi les enjeux qui les préoccupent le plus, tandis qu'une proportion considérable (34 % à 62 %) mentionne la paperasserie. Cette tendance claire et constante justifie que le ratio d'équité fiscale reçoive la plus grande pondération (50 % pour cette catégorie), outre les mesures complémentaires, comme l'allègement de l'impôt foncier et la croissance des dépenses de fonctionnement. De même, le poids accordé aux questions de paperasserie reflète l'importance de cet enjeu et sa nature multidimensionnelle, notamment en ce qui concerne la délivrance des permis, car elles ont des effets directs sur les activités.

En revanche, l'atténuation des effets de la construction et les autres mesures de soutien ont moins de poids, puisqu'elles sont moins prioritaires selon les sondages. Les chantiers restent un enjeu important, mais moins de répondants les placent au sommet de leurs préoccupations. C'est sans doute parce que, même s'ils peuvent avoir un impact important, ils n'affectent pas toutes les entreprises en même temps, contrairement à l'impôt foncier. Des éléments de soutien aux PME, tels que des sites Web municipaux axés sur les entreprises et la transparence budgétaire, ont été inclus afin de tenir compte des conditions favorables à la réussite des

<sup>5</sup> FCEI, Sondage terrain : les élections municipales québécoises, septembre 2025, n = 793.

<sup>6</sup> FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juin 2025, n = 185.

<sup>7</sup> FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juillet 2024, n = 238.

<sup>8</sup> FCEI, Ontario Municipal Elections Flash Survey, octobre 2022, n = 1 309.

<sup>9</sup> FCEI, Alberta Municipal Survey, juin 2021, n = 839.

entreprises. Soulignons que les données de sondage indiquent que bon nombre d'entrepreneurs éprouvent des difficultés à accéder à l'information municipale. En résumé, cette méthode pondérée assure une bonne cohérence des indicateurs avec les priorités des entreprises en mettant l'accent sur les enjeux qui ont le plus grand effet avéré, tout en garantissant une évaluation équilibrée des municipalités.

Tableau 2

**Aperçu des catégories et indicateurs**

| Fardeau financier (40 %)                          |                                                |                                                   | Fardeau réglementaire (40 %)      |                                             |                                                        |                                                   |                            |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|
| Équité fiscale (50 %)                             | Mesures d'allègement de l'impôt foncier (25 %) | Croissance des dépenses de fonctionnement (25 %)  | Demande de permis en ligne (20 %) | Fardeau lié à l'obtention des permis (30 %) | Publication des délais de délivrance des permis (20 %) | Portail de rétroaction sur la paperasserie (25 %) | Mise à jour de PerLE (5 %) |
| Soutien aux PME (20 %)                            |                                                |                                                   |                                   |                                             |                                                        |                                                   |                            |
| Atténuation des impacts de la construction (50 %) |                                                | Site Web municipal axé sur les entreprises (25 %) | Transparence budgétaire (25 %)    |                                             |                                                        |                                                   |                            |

Une explication complète de la méthode utilisée pour la sélection des municipalités, des catégories, des indicateurs et des facteurs de pondération se trouve à l'annexe C.

Enfin, notons que des obstacles administratifs ont grandement limité l'accès à des données qui devraient être facilement consultables :

- Systèmes incohérents (quand les provinces et les municipalités utilisent des approches et des formats différents, ce qui complique la recherche et la consultation);
- Sites Web compliqués (quand l'information est enfouie profondément dans le site, qu'il n'y a aucune fonction de recherche ou que la navigation n'est pas intuitive);
- Données désuètes (quand les évaluations foncières de certaines municipalités ne sont pas à jour);
- Données payantes (quand il faut payer pour accéder à l'information dans certaines provinces);
- Manque de personnel de première ligne ou de responsables de projets (quand les coordonnées ne sont pas publiées sur le site);
- Long temps d'attente pour obtenir une réponse du personnel municipal.

Une demande de renseignements initiale a été envoyée à la ville. En l'absence de réponse, un message de suivi a ensuite été envoyé, avec une échéance claire. Si la municipalité n'avait toujours pas répondu après cette date, une note de 0 lui a été accordée, faute de données vérifiables.

## Section 1 : Fardeau financier

Les frais municipaux font partie des grandes dépenses récurrentes pour les entreprises, en particulier pour les PME, qui ont moins les moyens d'encaisser les augmentations annuelles. Les décisions des municipalités en matière de taxes et de dépenses influent sur les coûts d'exploitation, les investissements, l'embauche et sur leur capacité à rester concurrentielles par rapport aux territoires voisins. En effet, les propriétaires d'entreprise s'appuient sur ces coûts pour déterminer quelles municipalités sont les plus susceptibles de leur imposer des frais prévisibles, raisonnables et supportables à long terme.

La catégorie du fardeau financier mesure l'impact des décisions municipales sur les coûts d'exploitation des entreprises locales. Elle se compose de trois indicateurs : l'équité fiscale, les mesures d'allègement de l'impôt foncier et la croissance des dépenses de fonctionnement, autant d'éléments complémentaires qui ajoutent au fardeau fiscal des entrepreneurs.

Tableau 3

### Les 10 meilleures notes pour le fardeau financier

|    | Municipalité           | Équité fiscale | Mesures d'allègement de l'impôt foncier | Croissance des dépenses de fonctionnement | Note pour cette section |
|----|------------------------|----------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| 1  | Mount Pearl (T.-N.-L.) | 10             | 5                                       | 10                                        | 8,8                     |
| 2  | Saskatoon (Sask.)      | 7,5            | 10                                      | 10                                        | 8,7                     |
| 3  | Ottawa (Ont.)          | 6,9            | 10                                      | 10                                        | 8,4                     |
| 4  | Toronto (Ont.)*        | 6,2            | 10                                      | 10                                        | 8,1                     |
| 5  | Markham (Ont.)*        | 8,7            | 5                                       | 10                                        | 8,1                     |
| 6  | Oshawa (Ont.)          | 8,5            | 5                                       | 10                                        | 8,0                     |
| 7  | Windsor (Ont.)         | 7,1            | 5                                       | 10                                        | 7,3                     |
| 8  | London (Ont.)          | 6,7            | 5                                       | 10                                        | 7,1                     |
| 9  | Brampton (Ont.)*       | 8,9            | 0                                       | 10                                        | 7,0                     |
| 10 | Brandon (Man.)*        | 6,5            | 5                                       | 10                                        | 7,0                     |

\* Remarque : Si deux municipalités sont à égalité, on les départage en fonction de la note totale de chacune dans le rapport (annexe A). Si le résultat reste égal, les municipalités sont déclarées ex æquo.

En général, on remarque une tendance claire : les municipalités offrant un environnement d'affaires plus abordable combinent souvent une structure fiscale équilibrée, des mesures d'allègement des impôts fonciers pour les PME et une excellente discipline budgétaire. Même si les baisses d'impôt contribuent à réduire les coûts, les résultats portent à croire que l'allègement continu du fardeau financier repose moins sur les mesures ponctuelles que sur une approche constante. Il s'agit, par exemple, de rééquilibrer les taxes quand elles ne correspondent pas à l'évaluation, de se fixer des objectifs clairs et mesurables, et d'adapter les dépenses de la municipalité à la croissance de sa population et à l'inflation.

## Ratio d'équité fiscale

Cet indicateur mesure la proportion de la valeur de l'évaluation foncière attribuée aux propriétés commerciales, par rapport à la proportion des taxes foncières qu'elles paient.

Pour cet indicateur, les notes varient de 0 à 10 et sont attribuées au moyen d'une distribution normalisée, ce qui permet de comparer les municipalités entre elles selon une échelle uniforme. Une note élevée indique un fardeau fiscal plus équilibré pour les entreprises, la part des taxes foncières assumée par les entreprises correspondant davantage à leur part de l'évaluation foncière. Une note plus faible indique qu'on fait payer aux entreprises plus que leur juste part. Pour connaître la méthodologie utilisée, voir l'annexe C.

Les notes varient considérablement d'une province à l'autre du Canada<sup>10</sup>. L'Ontario se démarque comme la province la plus performante, la plupart de ses municipalités ayant obtenu des notes comprises entre 7 et 9. La Saskatchewan affiche aussi de bons résultats, tandis que l'Alberta présente une plus grande variabilité. Le Québec et la Nouvelle-Écosse sont les provinces les moins performantes, la majorité des municipalités affichant des résultats inférieurs à 5 et plusieurs inférieurs à 1. La Colombie-Britannique se situe de manière générale entre le milieu et le bas du classement, bien que certaines municipalités enregistrent de bons résultats. Les provinces de l'Atlantique présentent des résultats plus contrastés. Dans l'ensemble, les grands centres métropolitains tendent à avoir des ratios d'équité fiscale plus faibles, tandis que les villes de petite et moyenne taille ainsi que les municipalités de banlieue offrent généralement un environnement fiscal plus favorable aux entreprises.

« J'ai acheté ces locaux pour réduire mes coûts indirects, mais les taxes foncières sont trois fois plus élevées que celles de ma maison. »

- Entreprise du domaine de la santé et de l'éducation, Colombie-Britannique

Selon le rapport, 40 municipalités tombent dans la catégorie 1:1 (ratios entre 1,0 et 1,99), pour un degré relativement modéré de déséquilibre fiscal à l'encontre des PME, celles-ci assumant une part des taxes foncières supérieure à leur part de l'évaluation foncière. Dans la catégorie 2:1, un nombre plus petit, mais toujours considérable, de 22 municipalités appliquent un taux d'imposition beaucoup plus élevé pour les propriétés commerciales, ce qui indique une taxation nettement plus élevée des propriétés commerciales par rapport à leur part de la valeur foncière. Trois municipalités (Montréal, Halifax et la Municipalité régionale du Cap-Breton) se trouvent dans la catégorie 3:1, reflétant un fardeau fiscal foncier disproportionnellement lourd pour les entreprises comparativement à leur part de l'évaluation foncière. En dernier lieu, une municipalité (Mount Pearl) a réussi à obtenir un ratio de moins de 1:1, indiquant une répartition plus qu'équitable des taxes foncières pour les entreprises.

<sup>10</sup> Remarque : Dans plusieurs provinces (Québec, Ontario, Alberta), les municipalités sont autorisées à fixer des taux d'imposition différents pour différents types de propriétés (p. ex., résidentielles et non résidentielles). Toutefois, cette flexibilité doit normalement s'inscrire dans les limites des fourchettes et des seuils fixées par les cadres provinciaux. Les ajustements effectués par les municipalités pour tenir compte des priorités locales doivent respecter les limites définies par la province pour assurer un certain équilibre et la cohérence du fardeau fiscal entre les différentes catégories d'imposition.

## Mesures d'allègement de l'impôt foncier

Cet indicateur évalue dans quelle mesure les municipalités utilisent des outils fiscaux ciblés pour atténuer le fardeau relatif des taxes foncières pesant sur les PME, tout en tenant compte du fait qu'elles représentent leur source de revenus principale. Plutôt que de mesurer le niveau global d'imposition, cet indicateur adopte une approche large qui comprend, entre autres :

- la présence d'une sous-catégorie fiscale pour les PME;
- les taux réduits d'impôt, selon la valeur de la propriété;
- les mesures graduelles ou temporaires d'allègement pour contrebalancer l'augmentation considérable des évaluations foncières;
- les exonérations liées à l'emplacement, au statut de réaménagement ou au type d'entreprise;
- les exonérations ou abattements d'impôt ponctuels pour favoriser la revitalisation, le réaménagement ou les investissements (p. ex., programmes d'exemption fiscale pour la revitalisation);
- les programmes d'allègement fiscal pour les propriétés touchées par des travaux d'aménagement potentiels, des changements au zonage ou des mesures d'évaluation;
- les mesures d'allègement ciblées selon un secteur géographique (centre-ville ou zones commerciales, programmes d'allègement de l'impôt foncier pour les propriétés patrimoniales).

L'évaluation est basée sur des données et des documents municipaux publics. La note de 10 indique que la municipalité offre une mesure d'allègement de l'impôt foncier globale et largement accessible qui profite à une grande majorité de PME (par exemple, une sous-catégorie d'imposition destinée aux petites entreprises; des taux d'imposition réduits fondés sur la valeur de la propriété; ou des mécanismes d'imposition progressive lors de la mise à jour des évaluations foncières). La note de 5 indique que la municipalité propose au moins une autre forme d'allègement de l'impôt foncier qui bénéficie à certaines PME, mais pas à toutes. Il peut s'agir d'exemptions liées à l'emplacement, au statut de réaménagement ou au type d'entreprise; d'exemptions fiscales temporaires visant à soutenir la revitalisation; de programmes d'allègement pour les propriétés touchées par le potentiel de développement; ou de mesures d'allègement ciblées selon un secteur géographique. Une note de 0 indique qu'aucune mesure d'allègement de l'impôt foncier destinée aux petites entreprises n'est offerte.

La présence de mesures d'allègement de l'impôt foncier pour les petites entreprises varie d'une municipalité à l'autre. Parmi les 66 municipalités examinées, seulement huit offrent des mesures complètes et accessibles pour les petites entreprises. Ces municipalités se trouvent en Ontario (Toronto et Ottawa), au Québec (Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières et Drummondville), en Saskatchewan (Saskatoon) et en Nouvelle-Écosse (Halifax). De plus, 18 municipalités obtiennent la note de 5, ce qui indique qu'elles offrent des mesures d'allègement plus ciblées qui ne profitent qu'à certaines entreprises. Toutefois, la majorité des municipalités (40 sur 66) n'offrent aucune mesure d'allègement de l'impôt foncier pour les petites entreprises.

## Croissance des dépenses de fonctionnement

Cet indicateur mesure à quel point les dépenses municipales évoluent au même rythme que l'inflation et la croissance démographique. Quand les dépenses augmentent plus rapidement que l'inflation et la population, ce peut être le signe d'une mauvaise gestion financière ou d'un manque de discipline budgétaire. Grâce à cet indicateur, on peut savoir si une municipalité fait preuve de rigueur ou si elle dépense au-dessus de ses moyens.

Les notes ont été calculées en comparant la hausse des dépenses sur cinq ans (de 2019 à 2024) à l'effet combiné de l'inflation et de la croissance de la population pendant la même période (toutes les données pour 2025 n'étaient pas disponibles au moment de la recherche). Nous avons attribué une note de 10 aux municipalités dont les dépenses n'ont pas dépassé le point de référence, et une note de 0, dans le cas contraire.

La plupart ont fait preuve de discipline budgétaire en alignant leurs dépenses sur le taux d'inflation et la croissance de la population. C'était particulièrement le cas pour la plupart des villes de l'Ontario, des Prairies et de l'Atlantique et pour plusieurs grandes villes du Québec. À l'opposé, la plupart des villes les moins disciplinées étaient en Colombie-Britannique et à certains endroits du Québec. Dans l'ensemble, les résultats montrent que beaucoup de municipalités limitent leurs dépenses, tandis que d'autres les augmentent, au détriment des contribuables et notamment des PME.

## Section 2 : Fardeau réglementaire

Outre l'impôt foncier, les exigences réglementaires excessives figurent toujours parmi les plus grands obstacles à la croissance d'une entreprise<sup>11</sup>. Les règlements sont nécessaires pour protéger les consommateurs et l'environnement ainsi que pour assurer la sécurité du lieu de travail, mais quand ils sont inutiles, redondants et coûteux, ils ne font que créer de la paperasserie et freiner l'entrepreneuriat. Malgré les récentes tentatives visant à réduire le coût de la paperasserie, comme la diminution des frais de permis de terrasse à Halifax, à Montréal et à St. John's, le fardeau réglementaire reste trop lourd dans beaucoup de municipalités. Selon le *Rapport sur la paperasserie au Canada* de la FCEI, en 2024, les propriétaires de PME consacraient environ 32 jours par année à remplir de la paperasse<sup>12</sup>. C'est autant de temps qu'ils ne peuvent pas investir dans l'expansion de leur entreprise et l'innovation. En simplifiant les formulaires et les permis, et en supprimant ceux qui ne sont pas nécessaires, les municipalités peuvent donc stimuler la productivité et les investissements dans l'économie locale.

Cette section du bulletin porte sur l'évaluation des niveaux actuels de paperasserie dans les systèmes municipaux, mais aussi des efforts déployés pour y remédier.

Tableau 4

### Les 10 meilleures notes pour le fardeau réglementaire

|    | Municipalité               | Demande de permis en ligne | Fardeau lié à l'obtention des permis | Échéances pour l'obtention des permis | Portail de rétroaction sur la paperasserie | Mise à jour de PerLE | Note pour cette section |
|----|----------------------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|----------------------|-------------------------|
| 1  | Red Deer (Alb.)            | 10                         | 10                                   | 10                                    | 10                                         | 0                    | 9,5                     |
| 2  | Comté de Strathcona (Alb.) | 10                         | 10                                   | 10                                    | 0                                          | 0                    | 7,0                     |
| 3  | Waterloo (Ont.)            | 10                         | 5                                    | 10                                    | 0                                          | 10                   | 6,0                     |
| 4  | Saskatoon (Sask.)*         | 10                         | 5                                    | 10                                    | 0                                          | 0                    | 5,5                     |
| 5  | Brampton (Ont.)*           | 10                         | 3                                    | 10                                    | 0                                          | 10                   | 5,5                     |
| 6  | Kitchener (Ont.)*          | 10                         | 3                                    | 10                                    | 0                                          | 10                   | 5,5                     |
| 7  | Sherbrooke (Qc)*           | 10                         | 5                                    | 10                                    | 0                                          | 0                    | 5,5                     |
| 8  | Abbotsford (C.-B.)*        | 10                         | 5                                    | 10                                    | 0                                          | 0                    | 5,5                     |
| 9  | Kelowna (C.-B.)*           | 10                         | 3                                    | 10                                    | 0                                          | 10                   | 5,5                     |
| 10 | Québec (Qc)*               | 10                         | 5                                    | 10                                    | 0                                          | 0                    | 5,5                     |

\* Remarque : Si deux municipalités sont à égalité, on les départage en fonction de la note totale de chacune dans le rapport (annexe A). Si le résultat reste égal, les municipalités sont déclarées ex æquo.

<sup>11</sup> FCEI, *Les opinions de nos membres*, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/opinions-de-membres>.

<sup>12</sup> BOMAL, Laure-Anna et Marvin CRUZ, *Rapport sur la paperasserie au Canada*, 7<sup>e</sup> éd., FCEI, 2025, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/rapport-sur-la-paperasserie-au-canada>.

La réduction du nombre de permis requis pour détenir et exploiter une entreprise a propulsé Red Deer et le Comté de Strathcona aux premier et deuxième rangs de cette catégorie. Cela dit, même parmi les municipalités les mieux notées, beaucoup peuvent encore réduire leurs exigences à cet égard et adopter des outils pour alléger le fardeau administratif. Par exemple, seules deux municipalités (Red Deer et Toronto) étaient dotées d'un portail de rétroaction sur la paperasserie, et plusieurs n'avaient pas mis à jour leurs pages PerLE.

À noter que les permis de construction, de rénovation et d'aménagement n'ont pas été inclus dans l'évaluation pour cette section en raison des systèmes différents d'une municipalité à l'autre. Les précédents rapports de la FCEI sur les permis de construction<sup>13</sup> font déjà état de tout le temps et l'argent nécessaires à cet égard. En effet, l'obtention d'un permis de construction et d'aménagement est souvent un processus très complexe, qui nécessite un conseiller ou un avocat et fait grimper le coût d'un projet avant même qu'il n'ait commencé. Les longs délais de traitement des demandes compliquent la planification, sans compter que les coûts élevés des demandes et des règlements stricts imposés aux constructeurs sont souvent refilés au propriétaire.

Un certain degré de réglementation s'impose, surtout pour la sécurité publique, mais les coûts liés aux permis dans certaines villes sont complètement déraisonnables. Par exemple, il faut cinq permis pour exploiter un restaurant à Toronto, dont un qui coûte près de 1 000 \$ pour l'autorisation municipale de vendre de l'alcool, même si l'entreprise possède déjà un permis de vente d'alcool provincial. C'est la même chose dans presque toutes les provinces, et l'ajout d'un quatrième palier de gouvernement (régional) ne fait qu'empirer le problème dans certaines villes. Dans le Grand Vancouver, il faut à la fois un permis de services de restauration et un certificat FOODSAFE de la province. Les entreprises sont submergées de règlements superflus qui servent trop souvent de sources de revenus faciles pour la Ville.

## Demande de permis en ligne

Cet indicateur évalue la possibilité pour un propriétaire d'entreprise de demander et de payer son certificat d'occupation pour activité commerciale en ligne. Puisque l'entrepreneur porte souvent plusieurs chapeaux, son absence peut grandement perturber les activités quotidiennes de l'entreprise. Le traitement des permis en ligne lui offre un moyen simple de réduire la paperasserie et le temps perdu à se rendre à l'hôtel de ville et à faire la file.

Nous avons donné 10 points aux municipalités qui offrent les deux options, 5 points à celles qui offrent seulement la possibilité de faire la demande en ligne (paiement en personne) et 0 point à celles dont le processus se fait entièrement en personne. La méthode utilisée pour les demandes et le paiement en ligne (que ce soit sur un portail, par courriel ou autrement) n'a eu aucune incidence sur la note.

---

<sup>13</sup> BASTA, Francesca, Juliette NICOLAY, Duncan ROBERTSON et Christina SANTINI, *Noyé dans la paperasse? Analyse des exigences municipales en matière de permis de rénovation*, FCEI, 2024, <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2024/2024-01-Permis-Noyé-dans-la-paperasse.pdf>.

Notons que la majorité des municipalités ont un système virtuel pour traiter les demandes de permis de construction ou d'aménagement, mais pas les permis d'entreprise. Nous les encourageons toutes à se doter d'un système de demande en ligne pour l'ensemble des permis d'entreprise. Cela dit, elles devraient aussi continuer d'offrir des services en personne; cette flexibilité est toujours appréciée des entrepreneurs.

*« On cherchait à agrandir un peu la salle de réception pour environ 300 000 \$; on s'est retrouvé enfoui sous une montagne de paperasse et d'exigences de permis, et des coûts supplémentaires de 500 000 \$. »*

- Entreprise de sports et loisirs, Alberta

## Fardeau de l'obtention des permis

Cet indicateur classe les municipalités selon le nombre de permis requis pour démarrer, gérer et maintenir en service trois types d'entreprise : magasin de produits de santé et de soins personnels (commerce de détail); entreprise de construction basée à domicile (construction); restaurant avec service aux tables (hébergement et restauration). Ces trois scénarios ont été choisis pour refléter les plus grandes catégories de membres de la FCEI en 2025 (commerce de détail, construction et hébergement et restauration). Une note distincte a été attribuée pour chaque scénario, et le fardeau de la municipalité a été évalué en fonction du nombre médian de permis exigés (deux permis pour le commerce de détail, un pour l'entreprise de construction et trois pour le restaurant). Pour en savoir plus sur la méthodologie employée, voir l'annexe C.

Les municipalités exigeant un nombre de permis inférieur à la médiane ont obtenu 10 points, celles exigeant un nombre égal à la médiane ont obtenu 5 points et celles en exigeant plus ont obtenu 0 point. Nous avons ensuite fait la moyenne des points pour chaque scénario afin d'obtenir la note finale. Par exemple, le nombre de permis requis à St. John's (T.-N.-L.) était *égal* à la médiane pour le restaurant (5 points), *inférieur* pour le commerce de détail (10 points) et *supérieur* pour l'entreprise de construction (0 point). La moyenne est donc de 5.

Le processus d'octroi de permis a été jugé long et coûteux dans presque toutes les villes. Les doublages fréquents des permis et licences entre les paliers provincial et municipal, notamment pour l'exploitation générale d'une entreprise, créent des contraintes administratives et financières superflues pour les nouvelles entreprises. Des permis d'affichage sont exigés dans presque toutes les municipalités (parfois aussi bien pour les enseignes permanentes que pour les portatives). Enfin, un permis pour l'exploitation d'un bureau à domicile peut être requis dans certains cas pour les travailleurs qualifiés qui ne disposent pas d'un établissement commercial et qui effectuent des tâches administratives à la maison, ce qui illustre jusqu'où certaines municipalités sont prêtes à aller pour surréglementer le milieu des affaires.

## Publication des délais de délivrance des permis

Cet indicateur détermine si les délais de délivrance des permis d'entreprise pour différents types de commerce sont disponibles publiquement. Ces délais doivent être clairs pour que les entreprises puissent bien planifier et mener leurs activités. C'est essentiel pour certaines tâches, comme la commande de matériel. Prenons comme exemple le nouveau tableau de bord de la planification et de l'aménagement de Halifax<sup>14</sup>, qui présente quotidiennement des données à jour sur les temps d'attente selon le volume de demandes, pour que les demandeurs puissent calculer la date exacte du traitement de leur permis. Certaines municipalités fournissent des mises à jour sur l'état d'avancement des demandes après leur dépôt. C'est utile pour ceux qui ont déjà entamé le processus, mais ce l'est moins pour les propriétaires d'entreprise qui prévoient de faire une demande. Ils n'ont aucun moyen de savoir le temps qu'il faudra pour traiter leur demande avant d'avoir recueilli tous les documents requis et payé les frais. Comme les communications sont privées, les municipalités n'ont pas à rendre des comptes sur le respect des délais de service.

Les municipalités qui publient leurs délais sur leur site Web ont reçu la note maximale de 10 points, et celles qui ne le font pas ont obtenu 0. Les municipalités qui publient leurs délais pour certains certificats d'occupation, mais pas pour tous, ont reçu 5 points.

Comme c'est le cas pour les demandes de permis en ligne, beaucoup de municipalités affichent publiquement leurs délais uniquement pour les permis de construction et d'aménagement, et non pour les permis d'entreprise. La FCEI invite ces municipalités à faire preuve de transparence pour tous leurs permis et licences, afin d'obtenir une note parfaite et d'aider les propriétaires d'entreprise à mieux planifier. De plus, même parmi celles qui publient leurs délais, l'approbation des permis d'entreprise ou de permis ponctuels prend parfois trois mois. Pour réduire la paperasserie, il faudrait songer à implanter un système d'approbation automatique ou à instaurer des exemptions pour les licences et permis à faible risque, comme c'est le cas sur la plateforme modernisée « Permis en ligne » de la Ville de Winnipeg<sup>15</sup>.

## Portail de rétroaction sur la paperasserie

Cet indicateur détermine si la municipalité offre aux propriétaires d'entreprise une ressource pour signaler leurs préoccupations liées à la paperasserie. Les portails de rétroaction sont l'un des meilleurs moyens pour les municipalités de repérer les formalités administratives inutiles dans leurs systèmes. Ils permettent aux entrepreneurs de signaler en temps réel des cas de surréglementation et de chercher des solutions avec le personnel municipal.

Les municipalités qui possèdent un portail de rétroaction reçoivent 10 points, et celles qui n'en ont pas, 0.

---

<sup>14</sup> Ville de Halifax, « Planning and Development Dashboard », 2026, <https://www.halifax.ca/home-property/building-development-permits/planning-development-dashboard>.

<sup>15</sup> FCEI, « Prix Ciseaux d'or », 2026, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/coupe-paperasse-dor>.

Beaucoup de villes ont un formulaire de rétroaction que les entrepreneurs et les résidents peuvent remplir pour exprimer leur insatisfaction à l'égard de services comme la collecte des ordures ou le déneigement. C'est excellent pour recueillir les commentaires du grand public, mais les entreprises ont besoin d'un mécanisme qui leur est propre pour signaler au personnel municipal des processus coûteux ou redondants. Le portail en question doit être un mécanisme permanent, où les propriétaires d'entreprise et la municipalité peuvent collaborer en continu pour réduire la paperasserie.

## Mise à jour de PerLE

Cet indicateur évalue la date à laquelle les municipalités ont mis à jour pour la dernière fois leurs pages PerLE consacrées aux permis et licences. PerLE est un outil précieux qui permet aux nouveaux entrepreneurs de s'informer sur les licences et permis requis par tous les ordres de gouvernement pour démarrer, gérer et exploiter leur entreprise, selon le secteur.

Les notes pour cet indicateur sont basées sur la mise à jour par les municipalités de leurs pages PerLE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Si elles ont mis à jour les pages de tous leurs permis et licences exigés pour les entreprises, elles obtiennent 10 points. Si elles ont mis à jour les pages de quelques permis et licences, mais pas tous, elles obtiennent 5 points. Autrement, elles ont une note de 0.

De plus, l'efficacité de PerLE dépend non seulement de la *mise à jour régulière* de l'information, mais également de son *exactitude*. Les municipalités excluent souvent les permis de terrasse de leurs pages PerLE, un fait qui n'a été découvert qu'à la suite d'une étude approfondie de leurs sites Web. Or, si l'on omet des permis pour certains secteurs, PerLE perd son utilité, et l'entrepreneur qui utilise le service pour s'assurer d'être conforme se retrouve alors avec des pénalités pour non-conformité parce que les données qu'il a consultées étaient désuètes ou erronées.

## Section 3 : Soutien aux PME

Cette catégorie évalue à quel point certaines politiques, pratiques et outils de communication d'une municipalité créent un environnement favorable aux PME. Sur les trois catégories, c'est dans celle-ci que les municipalités ont obtenu les meilleurs résultats.

Tableau 5

### Les 10 meilleures notes pour le soutien aux PME

|    | Municipalité                | Atténuation des impacts de la construction | Site Web municipal axé sur les entreprises | Transparence budgétaire | Note pour cette section |
|----|-----------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1  | Montréal (Qc)               | 10                                         | 10                                         | 10                      | 10                      |
| 2  | Guelph (Ont.)*              | 5                                          | 10                                         | 10                      | 7,5                     |
| 3  | Québec (Qc)*                | 10                                         | 10                                         | 0                       | 7,5                     |
| 4  | Lévis (Qc)*                 | 10                                         | 10                                         | 0                       | 7,5                     |
| 5  | Calgary (Alb.)*             | 5                                          | 10                                         | 10                      | 7,5                     |
| 6  | Toronto (Ont.)              | 5                                          | 7                                          | 10                      | 6,7                     |
| 7  | Red Deer (Alb.)*            | 3                                          | 10                                         | 10                      | 6,5                     |
| 8  | Saskatoon (Sask.)*          | 3                                          | 10                                         | 10                      | 6,5                     |
| 9  | Comté de Strathcona (Alb.)* | 3                                          | 10                                         | 10                      | 6,5                     |
| 10 | Oshawa (Ont.)*              | 3                                          | 10                                         | 10                      | 6,5                     |

\* Remarque : Si deux municipalités sont à égalité, on les départage en fonction de la note totale de chacune dans le rapport (annexe A).

Selon nos recherches, seules trois municipalités au Canada offrent une indemnité pour les pertes financières subies à la suite de perturbations causées par des travaux de construction majeure. Les trois sont au Québec : Montréal, Québec et Lévis. Il est important de mentionner que les municipalités de la Colombie-Britannique (sauf la Ville de Vancouver<sup>16</sup>), de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard ne peuvent offrir ce genre d'indemnité en raison des lois provinciales. Cependant, cela n'empêche pas ces municipalités d'adopter des politiques pour protéger les entreprises des perturbations causées par les travaux.

La majorité des municipalités ont décroché une note de 10 en ce qui concerne la création d'un site Web axé sur les entreprises, qui donne facilement accès à des renseignements utiles aux

<sup>16</sup> La Ville de Vancouver est régie par la *Vancouver Charter*, une loi provinciale qui l'autorise à adopter des règlements sur le bruit, l'aménagement du territoire, la vente et l'achat de propriétés, la perception de certaines taxes, les subventions, etc.

activités commerciales. Pour terminer, seules quatre municipalités (toutes au Québec) n'avaient aucun mécanisme de consultation des résidents et des entreprises sur les budgets de la ville.

## Atténuation des impacts de la construction

Cet indicateur évalue les mesures mises en œuvre par les municipalités pour réduire les conséquences financières et opérationnelles des projets de construction et d'infrastructure sur les PME. Les notes à cet égard sont attribuées à la suite d'une évaluation systématique des sites Web municipaux, en particulier des sections sur les politiques et règlements. Nous prenons en compte tous les documents publics sur l'atténuation des impacts de la construction, les programmes de soutien, les cartes interactives des chantiers et les initiatives connexes.

*« Les chantiers nuisent énormément à nos activités; on devrait nous indemniser pour ça. »*

- Commerce de détail, Nouvelle-Écosse

Les municipalités dotées d'une politique exhaustive comprenant la création d'un fonds de soutien aux PME pour l'atténuation des pertes financières découlant de travaux de construction ont obtenu 10 points. Celles qui ont adopté des politiques d'atténuation sans aide financière ont obtenu 5 points. Ces politiques peuvent notamment comprendre l'établissement de protocoles de consultation, de plans de soutien aux entreprises, d'un plan des travaux ainsi que d'échéanciers et d'horaires clairs. Les municipalités ayant des mécanismes pour informer les résidents et les propriétaires d'entreprise des travaux à venir, de l'avancement des projets et des dates de fin prévues ont obtenu 3 points, tandis que celles qui n'avaient aucun mécanisme officiel ont obtenu 0 point.

Compte tenu des perturbations majeures que peuvent entraîner des travaux de construction fréquents ou de longue durée (restriction de l'accès au commerce, augmentation des dépenses de fonctionnement, pertes de revenus<sup>17</sup> et même fermetures), une écrasante majorité de propriétaires de PME souhaitent que les municipalités adoptent des politiques d'atténuation cohérentes, qui prévoieraient la compensation des pertes de revenus.

Seules trois municipalités ont obtenu la note de 10 pour cet indicateur : Montréal, Québec et Lévis. Ce sont les seules qui offrent une aide financière directe aux entreprises touchées par les activités de construction. Calgary, Toronto et Guelph ont reçu la note de 5 pour leurs

<sup>17</sup> OULTON, Alex et Emily BOSTON, *Quand la construction démolit : répercussions des chantiers sur les PME*, FCEI, 2024, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/quand-construction-demolit-repercussions-chantiers-sur-pme>.

politiques d'atténuation à l'intention des PME. En revanche, Summerside, la Municipalité régionale du Cap-Breton et Chilliwack n'ont obtenu aucun point, car elles ne font rien à ce sujet.

## Site Web municipal axé sur les entreprises

Cet indicateur sert à déterminer si les renseignements essentiels aux entreprises sont facilement accessibles, centralisés et présentés clairement. Comme les sites Web municipaux sont souvent le premier point de contact pour les entrepreneurs, chaque ville doit s'assurer d'avoir un site convivial, où l'information peut facilement et rapidement être consultée.

*« Les bureaux des services municipaux sont difficiles d'accès, en personne comme en ligne, et on ne trouve pas grand-chose sur les sites Web. »*

- Commerce de détail, Ontario

Pour cet indicateur, le site municipal officiel a été évalué en fonction de trois critères en lien avec la disponibilité et l'accessibilité des renseignements importants pour les PME.

Premièrement, la municipalité a-t-elle une page Web où elle énonce clairement les ressources offertes aux PME, comme les sources d'information sur les licences, les permis, les inspections, les données économiques, les subventions et les programmes de soutien? Cette page devrait servir de carrefour central où trouver facilement toute l'information municipale pertinente.

Deuxièmement, le site de la ville présente-t-il clairement les taux d'imposition foncière? Une page accessible sur le sujet ne suffit pas; l'utilisateur doit pouvoir consulter les taux annuels applicables, sans avoir à chercher ou à interpréter des règlements distincts.

Troisièmement, la municipalité a-t-elle une page sur les permis commerciaux? Cette page doit contenir toute l'information sur les licences et permis requis, notamment la marche à suivre pour obtenir et renouveler un permis d'entreprise et payer les frais connexes. Pour respecter ce critère, l'information doit être bien ordonnée et regroupée en un seul endroit.

Chaque critère compte pour un tiers de la note totale de cet indicateur, pour un maximum de 10 points. La note est donc proportionnelle au nombre de critères atteints : les municipalités qui remplissent deux des trois critères obtiennent les deux tiers de la note maximale (7), celles qui ne remplissent qu'un critère obtiennent le tiers de la note (3) et celles qui ne remplissent

aucun des critères n'obtiennent pas de point. Ainsi, la note finale reflète directement le nombre de critères remplis. Toutes les notes ont été arrondies.

Dans l'ensemble, les notes des municipalités sont très bonnes pour cet indicateur (site Web municipal axé sur les entreprises), avec 48 municipalités qui ont obtenu la note maximale de 10 points et 16 autres qui ont reçu 7 points. Une municipalité a reçu 3 points, et une seule, la Ville de Charlottetown, n'a reçu aucun point. On observe donc globalement peu de lacunes à ce sujet.

Pour améliorer l'indicateur, la FCEI pourrait sonder les propriétaires d'entreprise afin de mieux comprendre leur expérience avec le site Web de leur municipalité. La pondération de l'indicateur pourrait aussi être revue à la hausse pour mieux refléter son importance dans l'établissement d'un environnement favorable aux entreprises.

## Transparence budgétaire

L'indicateur de la transparence budgétaire mesure à quel point les municipalités font participer activement les résidents et les entreprises dans les décisions budgétaires. Une bonne transparence budgétaire permet aux petites entreprises de mieux comprendre les priorités financières de leur municipalité, d'anticiper les orientations futures, d'offrir leur point de vue entrepreneurial sur les priorités municipales et d'évaluer l'impact des dépenses publiques sur l'économie locale. Pour établir cet indicateur, la FCEI s'est penchée sur les mécanismes de consultation publique en place. L'objectif est d'évaluer si les municipalités offrent des occasions formelles à la population et aux entreprises de faire valoir leur point de vue sur le budget municipal : rencontres en personne, consultations en ligne ou en personne, sondages, envois de courriels, plateformes de rétroaction, etc.

Les municipalités avec une note de 10 sont celles qui mènent des consultations budgétaires publiques, en ligne ou en personne, ou qui offrent à la population et aux entreprises de réelles possibilités de participer au processus. Les municipalités qui n'offrent aucune forme de consultation publique en matière de budget ont reçu une note de 0.

Seules quatre municipalités - Québec, Saguenay, Gatineau et Lévis - n'avaient aucun mécanisme de consultation des résidents et des entreprises sur leurs budgets. À l'inverse, les 62 autres municipalités ont reçu la note maximale de 10, ce qui montre que la vaste majorité des municipalités analysées ont mis en place des mesures concrètes de participation au processus budgétaire.

## Notes finales

### Conclusions générales

Cette année, sur les 66 municipalités évaluées, 39 ont obtenu un F, soit un résultat totalement insatisfaisant dans les catégories établies (voir l'annexe A pour la liste complète). Cela veut donc dire que, parmi les municipalités évaluées, 59 % n'ont pas réussi à créer des conditions qui attirent les nouveaux entrepreneurs et qui soutiennent les entreprises établies. Toutes les municipalités sont fortement encouragées à prendre des mesures concrètes pour mieux favoriser le milieu des affaires, peu importe leur note.

Parmi les autres, 18 ont obtenu un D (plutôt insatisfaisant). Cinq ont eu un C-, trois municipalités ont réussi à décrocher un C, et une seule a obtenu un C+ pour un résultat satisfaisant, mais qui laisse place à l'amélioration.

La municipalité canadienne la mieux outillée pour favoriser la croissance des entreprises est Red Deer, suivie de Saskatoon et du Comté de Strathcona, respectivement en deuxième et en troisième position. Red Deer se démarque par son ratio d'équité fiscale supérieur à la moyenne, son faible fardeau réglementaire en matière de permis, illustré par le nombre limité de permis requis pour démarrer, exploiter et maintenir une entreprise, et par son portail de rétroaction sur la paperasserie, une fonctionnalité que seules deux municipalités au pays offrent.

Compte tenu des conclusions du présent rapport, la municipalité de Mount Pearl affiche le fardeau financier le plus équitable pour les PME, tandis que celui de Laval est le plus lourd. Pour ce qui est du fardeau réglementaire, Red Deer arrive en tête comme la municipalité où le processus d'obtention de permis et la paperasserie posent le moins de problèmes aux entrepreneurs. À l'autre bout du spectre se trouve la Ville de Brandon, où les PME se heurtent à un lourd fardeau réglementaire et administratif. La municipalité offrant le plus de soutien aux petites entreprises est Montréal, alors que Saguenay se retrouve en dernière position.

### Fardeau financier

- Dans l'ensemble, l'Ontario affiche de bons résultats en matière de réduction du fardeau financier pour les entreprises, occupant 7 des 10 premières places du classement (Ottawa, Toronto, Markham, Oshawa, Windsor, London et Brampton). Les Prairies se distinguent également, puisque Saskatoon et Brandon figurent parmi les 10 premières. Mount Pearl obtient la première place du classement.
- Les ratios d'équité fiscale, soit le fardeau fiscal des entreprises par rapport à la valeur foncière de leur propriété, varient grandement d'une municipalité à l'autre, mais globalement, ce sont les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui affichent les meilleurs résultats dans cette catégorie.
- Seules huit municipalités sur les 66 évaluées offrent des mesures complètes et accessibles pour alléger l'impôt foncier des petites entreprises, notamment de grandes villes comme Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax. 18 autres municipalités proposent des mesures d'allègement plus ciblées, qui bénéficient à quelques petites entreprises,

mais pas à toutes. Toutes les autres municipalités n'offrent aucune forme d'allègement de l'impôt foncier pour les petites entreprises, ce qui montre qu'il reste encore beaucoup de travail à faire dans cette catégorie.

- La plupart des municipalités ont obtenu la note maximale pour l'indicateur sur la croissance des dépenses de fonctionnement, ce qui signifie que leurs dépenses de fonctionnement n'ont pas augmenté plus vite que l'inflation et la croissance de la population entre 2019 et 2024. Bien que cela puisse témoigner d'une bonne discipline budgétaire, il convient de noter que la forte croissance démographique liée à l'immigration et l'inflation galopante ont facilité le maintien de la croissance des dépenses de fonctionnement sous celle des prix et de la population, même dans les villes les moins disciplinées. Le taux élevé de réussite pour cet indicateur reflète probablement les conditions économiques sous-jacentes plutôt qu'une rigueur budgétaire.

## Fardeau réglementaire

- Même si la majorité des municipalités ont adopté des systèmes numériques pour l'octroi de permis d'entreprise, les processus demeurent globalement superflus, redondants et coûteux. Rares sont les villes qui affichent publiquement leurs délais de traitement, en particulier pour les permis d'entreprise, ce qui complique la planification pour les propriétaires d'entreprise.
- Seules deux municipalités, Toronto et Red Deer, ont un portail de rétroaction sur la paperasserie permettant aux entreprises d'exprimer directement aux élus municipaux leurs préoccupations sur la réglementation.
- Les pages PerLE des municipalités de l'Alberta, des Prairies et de l'Ontario sont globalement à jour, ce qui n'est pas le cas de la plupart des municipalités de la Colombie-Britannique et du Québec.

## Soutien aux PME

- Seulement trois municipalités au Canada, toutes au Québec (Montréal, Québec et Lévis), offrent des programmes d'aide financière directe pour les entreprises touchées par les travaux de construction. Calgary, Toronto et Guelph sont les trois seules municipalités à avoir établi des politiques pour réduire l'impact des travaux sur les petites entreprises. Ces politiques peuvent notamment comprendre l'établissement de protocoles de consultation, de plans de soutien aux entreprises, d'un plan des travaux, ainsi que d'échéanciers et d'horaires clairs.
- Sur les 66 municipalités, 63 fournissent une carte interactive en ligne pour permettre aux résidents et aux entreprises de suivre la progression des projets de construction autour d'eux.
- Presque toutes les municipalités se sont dotées d'un processus pour consulter le public et les entreprises sur leurs décisions budgétaires. Les seules exceptions se trouvent au Québec.

## Recommandations

### Fardeau financier

#### Ratio d'équité fiscale

- Les municipalités doivent améliorer l'équité des impôts fonciers. Dans plusieurs villes du pays, les entreprises paient un montant disproportionné d'impôt foncier municipal et provincial<sup>18</sup>. Le cas de la Municipalité régionale du Cap-Breton est particulièrement flagrant : avec un ratio d'équité fiscale de 3,56, les propriétés non résidentielles ne représentent que 8 % du rôle d'évaluation foncière, mais fournissent 29 % des revenus municipaux<sup>19</sup>. Atteindre l'équité fiscale (comme dans la ville de Mount Pearl, où le ratio est inférieur à 1:1) encouragerait les investissements et réduirait le fardeau financier global. Les données de la FCEI révèlent que deux PME sur cinq renoncent à développer leur entreprise à cause de la hausse des impôts fonciers, la deuxième réaction la plus courante après l'augmentation des prix des produits et services<sup>20</sup>. Les administrations municipales devraient encourager la croissance des entreprises au lieu de la restreindre avec leurs choix politiques.

#### Mesures d'allègement de l'impôt foncier

- Il faudrait mettre en place des mesures accessibles d'allègement de l'impôt foncier pour les petites entreprises, comme une sous-catégorie fiscale destinée aux PME ou des taux d'imposition réduits fondés sur la valeur de la propriété. Ces mesures offrent le niveau de soutien le plus élevé, puisqu'elles profitent à une plus grande proportion de petites entreprises. Lorsqu'il n'est pas possible d'adopter des mesures globales, les municipalités devraient mettre en œuvre des mesures d'allègement ciblées destinées à certaines catégories d'entreprises, y compris les PME, puisqu'elles peuvent tout de même contribuer à réduire le fardeau fiscal et à améliorer la compétitivité des entreprises locales. Parmi ces mesures figurent les exemptions liées à l'emplacement, au statut de réaménagement ou au type d'entreprise; les exemptions fiscales temporaires visant à soutenir la revitalisation; les programmes d'allègement pour les propriétés touchées par le potentiel de développement; ou les mesures d'allègement ciblées selon un secteur géographique. Étant donné que la moitié (51 %) des PME s'entendent pour dire que la priorité devrait être de réduire les impôts fonciers des entreprises<sup>21</sup>, la mise en œuvre de mesures d'allègement fiscal améliorerait l'abordabilité, ainsi que la compétitivité et la prospérité des communautés d'affaires locales.

---

<sup>18</sup> Groupe Altus, *Un rapport du Groupe Altus révèle que le taux de taxe commerciale dans les grandes villes canadiennes atteint plus de trois fois le taux résidentiel*, 2023, <https://www.altusgroup.com/fr/press-releases/altus-group-announces-release-of-canadian-property-tax-rate-benchmark-report-2023/>

<sup>19</sup> Les ratios d'équité fiscale sont calculés à partir de valeurs non arrondies et peuvent donc différer légèrement des résultats obtenus à partir des pourcentages arrondis présentés.

<sup>20</sup> FCEI, sondage *Votre Voix*, juin 2024, n = 2 035, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/sondage-omnibus-votre-voix-sur-les-problemes-des-pme>

<sup>21</sup> FCEI, sondage *Votre Voix*, octobre 2024, n = 2 682, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/sondage-omnibus-votre-voix-sur-les-problemes-des-pme>

## Croissance des dépenses de fonctionnement

- Arrimer la croissance des dépenses aux données moyennes récentes sur la croissance démographique et l'inflation, afin de garder l'imposition des petites entreprises à un niveau raisonnable, abordable et prévisible, surtout en période d'incertitude économique.

## Fardeau réglementaire

### Permis (processus numériques, fardeau et délais)

- Créer des normes de service et afficher publiquement les délais pour l'octroi des licences et permis municipaux, afin de faciliter la planification pour les propriétaires d'entreprise, surtout lors de projets d'expansion, et d'assurer un traitement rapide des demandes de permis.
- Veiller à ce que les permis d'entreprise pour tous les types d'entreprise puissent être demandés et payés en ligne.
- Réduire le nombre de permis requis pour démarrer, gérer et exploiter une entreprise.

### Portail de rétroaction sur la paperasserie

- Élaborer une application ou un portail en ligne où les propriétaires d'entreprises peuvent facilement soumettre leurs suggestions pour réduire la paperasserie municipale. C'est une solution peu coûteuse qui offre aux municipalités une rétroaction directe et immédiate sur les lourdeurs administratives que subissent les petites entreprises. En offrant aux entrepreneurs un moyen simple de signaler les démarches superflues ou les longs délais, les municipalités peuvent rapidement trouver des solutions, accroître l'efficacité de leurs services et faciliter concrètement la vie des entrepreneurs locaux. Selon les données de la FCEI, les propriétaires de PME consacrent annuellement l'équivalent de 32 jours ouvrables à gérer de la paperasse inutile<sup>22</sup>.

### PerLE

- Veiller à ce que l'information fournie sur les pages PerLE soit *exacte* et *à jour*. Les municipalités devraient aussi s'assurer de n'afficher que les permis nécessaires pour le secteur dont il est question (p. ex., un permis de manipulation d'aliments ne devrait pas figurer dans la liste des permis à obtenir pour une entreprise de construction).

---

<sup>22</sup> CRUZ, Marvin et BOMAL, Laure-Anna (2025), *Rapport sur la paperasserie au Canada*, 7<sup>e</sup> édition. FCEI, <https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/Canadas-Red-Tape-Report-2025-f.pdf>

## Recommandations supplémentaires

- Nommer un responsable principal de la réduction de la paperasserie chargé de diriger une unité dédiée à cet objectif, et y affecter du personnel déjà à l'emploi.
- Passer en revue l'ensemble des licences et permis municipaux pour chaque secteur afin d'éliminer les doublons ou les permis inutiles. La FCEI a d'ailleurs récemment souligné une initiative du gouvernement ontarien, qui s'est lancé dans un processus similaire grâce à son outil d'IA, REGi<sup>23</sup>. Les municipalités pourraient s'inspirer de cette approche pour alléger les lourdeurs administratives liées à l'octroi des permis.
- Une fois qu'un inventaire de référence aura été établi, les municipalités devraient produire un rapport annuel sur leurs efforts de réduction des lourdeurs administratives pour chacun de leurs services, dans un souci de responsabilisation et de transparence, à partir des soumissions dans le portail. Ces rapports devraient souligner les démarches entreprises par la municipalité pour répondre aux préoccupations que les propriétaires de petites entreprises auront notamment soumise sur le portail à cet effet.
- Instaurer la règle du « deux pour un » : pour chaque nouvelle exigence réglementaire produite, au moins deux autres doivent être éliminées, pour assurer un allègement net du fardeau administratif. Les gouvernements peuvent aussi fixer des cibles de réduction du fardeau réglementaire global (p. ex., avoir éliminé un certain pourcentage des exigences réglementaires au plus tard à telle date).

## Soutien aux PME

### Atténuation des impacts des travaux de construction

- Adopter une politique de compensation financière exhaustive pour soutenir les PME lorsqu'il y a des travaux de construction. En outre, les municipalités devraient assumer la responsabilité, du début à la fin, d'une trousse d'outils exhaustive d'atténuation des impacts des travaux et d'un cadre de politiques connexe, comprenant notamment des consultations auprès des entreprises, des agents de liaison sur le terrain, des plans temporaires de stationnement et de signalisation, ainsi qu'une carte interactive des travaux mise à jour en temps réel. Ainsi, les propriétaires d'entreprise auraient le temps nécessaire pour planifier les répercussions potentielles et mieux s'y préparer.
  - a) Dans les municipalités où aucune modification législative provinciale n'est requise, mettre en place un programme officiel d'indemnisation pour les projets de construction ayant un impact modéré ou majeur sur les revenus et les activités des entreprises. Ce programme devrait être facilement compréhensible et accessible, offrir une indemnisation financière rapide et adéquate (allègement fiscal foncier ou versement direct d'un montant calculé en fonction de la diminution du bénéfice brut ou de la perte de revenus, etc.) et être financé par l'intégration de ses coûts dans le budget des travaux. Il devrait également préciser la participation et le rôle de chaque palier de gouvernement.

<sup>23</sup> FCEI, « Prix Ciseaux d'or », 2026, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/coupe-paperasse-dor>.

- b) Les municipalités où les entreprises ne peuvent pas recevoir directement d'indemnisation lorsqu'elles sont touchées par des travaux devraient adopter une trousse d'outils et une politique d'atténuation des travaux de construction et en assumer la responsabilité complète, comme décrit plus haut. De plus, elles devraient demander au gouvernement provincial de modifier ses lois pour permettre l'indemnisation des entreprises touchées.

#### **Site Web municipal axé sur les entreprises**

- S'assurer que les sites Web municipaux regroupent en un seul endroit toute l'information nécessaire aux entreprises dans un format clair et simple, notamment en organisant le contenu par sections (permis, licences, taux d'imposition foncière, programmes d'aide, etc.), pour que les entrepreneurs puissent facilement trouver ce qu'ils cherchent sans se heurter à des obstacles administratifs.
  - a) En outre, créer un portail de marchés publics qui affiche clairement les contrats offerts, les appels d'offres et les possibilités de soumission, dans un format accessible et adapté aux PME. Le portail devrait favoriser la transparence, simplifier les appels d'offres et permettre aux entrepreneurs locaux de repérer plus facilement les contrats municipaux et de soumissionner plus efficacement pour les obtenir.

#### **Transparence budgétaire**

- Les municipalités devraient continuer à mettre en œuvre une variété de mécanismes de consultation, comme des sondages en ligne, des assemblées publiques et des plateformes de rétroaction, pour permettre à la population et aux petites entreprises de contribuer de façon significative.
  - a) Afin d'améliorer la transparence budgétaire, les municipalités où il n'existe aucun mécanisme officiel de consultation, soit Québec, Saguenay, Gatineau et Lévis, devraient prioriser l'adoption d'un processus accessible et structuré de mobilisation citoyenne au cours du présent cycle budgétaire.

## Annexe A : Classement global

Tableau 6

### Notation alphabétique et numérique, 2026

| Note alphabétique | Note numérique |
|-------------------|----------------|
| A                 | 9,0+           |
| A-                | 8,65 - 8,99    |
| B+                | 8,25 - 8,64    |
| B                 | 7,75 - 8,24    |
| B-                | 7,45 - 7,74    |
| C+                | 7,05 - 7,44    |
| C                 | 6,55 - 7,04    |
| C-                | 5,95 - 6,54    |
| D                 | 4,95 - 5,94    |
| F                 | 0 - 4,94       |

Tableau 7

### Indice entrepreneurial des municipalités, 2026

Remarque : Les municipalités ex æquo sont indiquées dans le tableau.

|   | Municipalité               | Fardeau financier<br>0-10 | Fardeau réglementaire<br>0-10 | Soutien aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note |
|---|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------|
| 1 | Red Deer (Alb.)            | 5,6                       | 9,5                           | 6,5                     | 7,33          | C+   |
| 2 | Saskatoon (Sask.)          | 8,7                       | 5,5                           | 6,5                     | 7,00          | C    |
| 3 | Comté de Strathcona (Alb.) | 6,2                       | 7,0                           | 6,5                     | 6,59          | C    |
| 4 | Toronto (Ont.)             | 8,1                       | 5,0                           | 6,7                     | 6,57          | C    |
| 5 | Ottawa (Ont.)              | 8,4                       | 5,0                           | 5,7                     | 6,51          | C-   |
| 6 | Oshawa (Ont.)              | 8,0                       | 5,0                           | 6,5                     | 6,50          | C-   |
| 7 | Brampton (Ont.)            | 7,0                       | 5,5                           | 6,5                     | 6,29          | C-   |
| 8 | Markham (Ont.)             | 8,1                       | 4,0                           | 6,5                     | 6,13          | C-   |

## Indice entrepreneurial des municipalités, 2026 (suite)

|                 |                        |     |     |     |      |    |
|-----------------|------------------------|-----|-----|-----|------|----|
| 9               | Waterloo (Ont.)        | 5,9 | 6,0 | 6,5 | 6,07 | C- |
| 10              | Kitchener (Ont.)       | 5,9 | 5,5 | 6,5 | 5,85 | D  |
| 11              | Mount Pearl (T.-N.-L.) | 8,8 | 2,5 | 6,5 | 5,80 | D  |
| 12              | Regina (Sask.)         | 6,5 | 5,0 | 5,7 | 5,73 | D  |
| 13              | Vaughan (Ont.)         | 6,9 | 4,0 | 6,5 | 5,68 | D  |
| 14              | Richmond (C.-B.)       | 5,9 | 5,0 | 6,5 | 5,65 | D  |
| 15              | London (Ont.)          | 7,1 | 3,5 | 6,5 | 5,55 | D  |
| 16              | Montréal (Qc)          | 5,2 | 3,5 | 10  | 5,47 | D  |
| 17              | Brantford (Ont.)       | 6,4 | 4,0 | 6,5 | 5,44 | D  |
| 18              | Edmonton (Alb.)        | 5,7 | 4,5 | 6,5 | 5,38 | D  |
| 19              | Sherbrooke (Qc)        | 4,7 | 5,0 | 6,5 | 5,37 | D  |
| 20              | Abbotsford (C.-B.)     | 4,5 | 5,5 | 6,5 | 5,28 | D  |
| 21              | Niagara Falls (Ont.)   | 6,4 | 3,5 | 6,5 | 5,26 | D  |
| 22              | Hamilton (Ont.)        | 5,8 | 4,0 | 6,5 | 5,23 | D  |
| 23              | Barrie (Ont.)          | 6,7 | 3,0 | 6,5 | 5,18 | D  |
| 24              | Moncton (N.-B.)        | 6,2 | 3,5 | 6,5 | 5,17 | D  |
| 25              | Kelowna (C.-B.)        | 4,6 | 5,5 | 5,7 | 5,16 | D  |
| 26              | Thunder Bay (Ont.)     | 5,9 | 3,5 | 6,5 | 5,06 | D  |
| 27              | Guelph (Ont.)          | 3,6 | 5,0 | 7,5 | 4,95 | D  |
| 28<br>(ex æquo) | Peterborough (Ont.)    | 5,4 | 3,5 | 6,5 | 4,88 | F  |
| 28<br>(ex æquo) | Québec (Qc)            | 3,0 | 5,5 | 7,5 | 4,88 | F  |
| 30<br>(ex æquo) | Airdrie (Alb.)         | 5,4 | 3,5 | 6,5 | 4,87 | F  |

## Indice entrepreneurial des municipalités, 2026 (suite)

|                 |                               |     |     |     |      |   |
|-----------------|-------------------------------|-----|-----|-----|------|---|
| 30<br>(ex æquo) | Fredericton (N.-B.)           | 6,4 | 2,5 | 6,5 | 4,87 | F |
| 30<br>(ex æquo) | Kamloops (C.-B.)              | 3,9 | 5,0 | 6,5 | 4,87 | F |
| 33              | Winnipeg (Man.)               | 6,8 | 2,5 | 5,7 | 4,84 | F |
| 34              | Belleville (Ont.)             | 3,7 | 5,5 | 5,7 | 4,80 | F |
| 35              | Grand Sudbury (Ont.)          | 6,1 | 3,0 | 5,7 | 4,78 | F |
| 36              | Kingston (Ont.)               | 4,6 | 4,0 | 6,5 | 4,75 | F |
| 37              | Lethbridge (Alb.)             | 5,0 | 3,5 | 6,5 | 4,71 | F |
| 38              | Halifax (N.-É.) <sup>24</sup> | 5,0 | 3,5 | 6,5 | 4,70 | F |
| 39<br>(ex æquo) | Surrey (C.-B.)                | 5,3 | 3,0 | 6,5 | 4,63 | F |
| 39<br>(ex æquo) | Windsor (Ont.)                | 7,3 | 1,0 | 6,5 | 4,63 | F |
| 41              | St. Catharines (Ont.)         | 6,3 | 2,0 | 6,5 | 4,61 | F |
| 42              | Trois-Rivières (Qc)           | 4,8 | 3,5 | 6,5 | 4,60 | F |
| 43              | Vancouver (C.-B.)             | 5,4 | 2,5 | 6,5 | 4,46 | F |
| 44              | Drummondville (Qc)            | 4,8 | 3,5 | 5,7 | 4,45 | F |
| 45<br>(ex æquo) | Lévis (Qc)                    | 1,4 | 5,5 | 7,5 | 4,26 | F |
| 45<br>(ex æquo) | Quinte West (Ont.)            | 3,9 | 3,5 | 6,5 | 4,26 | F |
| 47              | Mississauga (Ont.)            | 4,2 | 3,5 | 5,7 | 4,20 | F |

<sup>24</sup> Lethbridge se classe devant Halifax parce que, bien que les deux villes aient obtenu la même note dans la catégorie *fardeau fiscal* (5), elles n'ont pas obtenu les mêmes résultats pour les indicateurs sous-jacents qui composent cette catégorie. Plus précisément, le *ratio d'équité fiscale* et les *mesures d'allègement de l'impôt foncier*, auxquels sont attribuées des pondérations respectives de 50 % et de 25 %, ont permis à Lethbridge d'obtenir un rendement global pondéré supérieur.

## Indice entrepreneurial des municipalités, 2026 (suite)

|                         |                                              |     |     |     |             |          |
|-------------------------|----------------------------------------------|-----|-----|-----|-------------|----------|
| <b>48</b>               | Canton de Langley (C.-B.)                    | 4,5 | 2,5 | 6,5 | <b>4,10</b> | <b>F</b> |
| <b>49</b>               | Saint John (N.-B.)                           | 6,3 | 1,0 | 5,7 | <b>4,05</b> | <b>F</b> |
| <b>50</b>               | Chilliwack (C.-B.)                           | 5,0 | 2,5 | 5,0 | <b>4,01</b> | <b>F</b> |
| <b>51</b>               | Calgary (Alb.)                               | 1,5 | 4,8 | 7,5 | <b>3,99</b> | <b>F</b> |
| <b>52</b>               | Charlottetown (Î.-P.-É.)                     | 4,9 | 3,0 | 4,0 | <b>3,97</b> | <b>F</b> |
| <b>53<br/>(ex æquo)</b> | Brandon (Man.)                               | 7,0 | 0,0 | 5,7 | <b>3,93</b> | <b>F</b> |
| <b>53<br/>(ex æquo)</b> | Municipalité régionale du Cap-Breton (N.-É.) | 3,8 | 4,0 | 4,2 | <b>3,93</b> | <b>F</b> |
| <b>55</b>               | Longueuil (Qc)                               | 3,5 | 3,5 | 5,7 | <b>3,92</b> | <b>F</b> |
| <b>56</b>               | Cambridge (Ont.)                             | 3,5 | 3,0 | 6,5 | <b>3,91</b> | <b>F</b> |
| <b>57</b>               | Victoria (C.-B.)                             | 3,0 | 3,5 | 6,5 | <b>3,90</b> | <b>F</b> |
| <b>58</b>               | Summerside (Î.-P.-É.)                        | 3,2 | 3,5 | 4,2 | <b>3,49</b> | <b>F</b> |
| <b>59</b>               | St. John's (T.-N.-L.)                        | 4,5 | 0,5 | 6,5 | <b>3,31</b> | <b>F</b> |
| <b>60</b>               | Burnaby (C.-B.)                              | 1,9 | 3,0 | 6,5 | <b>3,27</b> | <b>F</b> |
| <b>61</b>               | Gatineau (Qc)                                | 3,0 | 3,5 | 3,2 | <b>3,22</b> | <b>F</b> |
| <b>62</b>               | Nanaimo (C.-B.)                              | 1,5 | 3,0 | 6,5 | <b>3,09</b> | <b>F</b> |
| <b>63</b>               | Laval (Qc)                                   | 0,5 | 3,5 | 6,5 | <b>2,89</b> | <b>F</b> |
| <b>64</b>               | Coquitlam (C.-B.)                            | 0,8 | 3,0 | 6,5 | <b>2,81</b> | <b>F</b> |
| <b>65</b>               | Saguenay (Qc)                                | 1,8 | 3,5 | 2,3 | <b>2,60</b> | <b>F</b> |
| <b>66</b>               | Mission (C.-B.)                              | 0,6 | 3,0 | 5,7 | <b>2,57</b> | <b>F</b> |

## Annexe B : Synthèse par province

Tableau 8

### Indice entrepreneurial des municipalités de la Colombie-Britannique, 2026

|    | Municipalité      | Fardeau financier<br>0-10 | Fardeau réglementaire<br>0-10 | Soutien aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement global |
|----|-------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------|-------------------|
| 1  | Richmond          | 5,9                       | 5,0                           | 6,5                     | 5,65          | D    | 14                |
| 2  | Abbotsford        | 4,5                       | 5,5                           | 6,5                     | 5,28          | D    | 20                |
| 3  | Kelowna           | 4,6                       | 5,5                           | 5,7                     | 5,16          | D    | 25                |
| 4  | Kamloops          | 3,9                       | 5,0                           | 6,5                     | 4,87          | F    | 30<br>(ex æquo)   |
| 5  | Surrey            | 5,3                       | 3,0                           | 6,5                     | 4,63          | F    | 39<br>(ex æquo)   |
| 6  | Vancouver         | 5,4                       | 2,5                           | 6,5                     | 4,46          | D    | 43                |
| 7  | Canton de Langley | 4,5                       | 2,5                           | 6,5                     | 4,10          | F    | 48                |
| 8  | Chilliwack        | 5,0                       | 2,5                           | 5,0                     | 4,01          | F    | 50                |
| 9  | Victoria          | 3,0                       | 3,5                           | 6,5                     | 3,90          | F    | 57                |
| 10 | Burnaby           | 1,9                       | 3,0                           | 6,5                     | 3,27          | F    | 60                |
| 11 | Nanaimo           | 1,5                       | 3,0                           | 6,5                     | 3,09          | F    | 62                |
| 12 | Coquitlam         | 0,8                       | 3,0                           | 6,5                     | 2,81          | F    | 64                |
| 13 | Mission           | 0,6                       | 3,0                           | 5,7                     | 2,57          | F    | 66                |

Tableau 9

**Indice entrepreneurial des municipalités de l'Alberta, 2026**

|   | Municipalité        | Fardeau financier<br>0-10 | Fardeau réglementaire<br>0-10 | Soutien aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement global |
|---|---------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------|-------------------|
| 1 | Red Deer            | 5,6                       | 9,5                           | 6,5                     | 7,33          | C+   | 1                 |
| 2 | Comté de Strathcona | 6,2                       | 7,0                           | 6,5                     | 6,59          | C    | 3                 |
| 3 | Edmonton            | 5,7                       | 4,5                           | 6,5                     | 5,38          | D    | 18                |
| 4 | Airdrie             | 5,4                       | 3,5                           | 6,5                     | 4,87          | F    | 31                |
| 5 | Lethbridge          | 5,0                       | 3,5                           | 6,5                     | 4,71          | F    | 37                |
| 6 | Calgary             | 1,5                       | 4,8                           | 7,5                     | 3,99          | F    | 51                |

Tableau 10

**Indice entrepreneurial des municipalités de la Saskatchewan, 2026**

|   | Municipalité | Fardeau<br>financier<br>0-10 | Fardeau<br>réglementaire<br>0-10 | Soutien<br>aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement<br>global |
|---|--------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------|------|----------------------|
| 1 | Saskatoon    | 8,7                          | 5,5                              | 6,5                        | 7,00          | C    | 2                    |
| 2 | Regina       | 6,5                          | 5,0                              | 5,7                        | 5,73          | D    | 12                   |

Tableau 11

**Indice entrepreneurial des municipalités du Manitoba, 2026**

|   | Municipalité | Fardeau<br>financier<br>0-10 | Fardeau<br>réglementaire<br>0-10 | Soutien<br>aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement<br>global |
|---|--------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------|------|----------------------|
| 1 | Winnipeg     | 6,8                          | 2,5                              | 5,7                        | 4,84          | F    | 33                   |
| 2 | Brandon      | 7,0                          | 0,0                              | 5,7                        | 3,93          | F    | 54                   |

Tableau 12

**Indice entrepreneurial des municipalités de l'Ontario, 2026**

|    | Municipalité   | Fardeau financier<br>0-10 | Fardeau réglementaire<br>0-10 | Soutien aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement global |
|----|----------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------|-------------------|
| 1  | Toronto        | 8,1                       | 5,0                           | 6,7                     | 6,57          | C    | 4                 |
| 2  | Ottawa         | 8,4                       | 5,0                           | 5,7                     | 6,51          | C-   | 5                 |
| 3  | Oshawa         | 8,0                       | 5,0                           | 6,5                     | 6,50          | C-   | 6                 |
| 4  | Brampton       | 7,0                       | 5,5                           | 6,5                     | 6,29          | C-   | 7                 |
| 5  | Markham        | 8,1                       | 4,0                           | 6,5                     | 6,13          | C-   | 8                 |
| 6  | Waterloo       | 5,9                       | 6,0                           | 6,5                     | 6,07          | C-   | 9                 |
| 7  | Kitchener      | 5,9                       | 5,5                           | 6,5                     | 5,85          | D    | 10                |
| 8  | Vaughan        | 6,9                       | 4,0                           | 6,5                     | 5,68          | D    | 13                |
| 9  | London         | 7,1                       | 3,5                           | 6,5                     | 5,55          | D    | 15                |
| 10 | Brantford      | 6,4                       | 4,0                           | 6,5                     | 5,44          | D    | 17                |
| 11 | Niagara Falls  | 6,4                       | 3,5                           | 6,5                     | 5,26          | D    | 21                |
| 12 | Hamilton       | 5,8                       | 4,0                           | 6,5                     | 5,23          | D    | 22                |
| 13 | Barrie         | 6,7                       | 3,0                           | 6,5                     | 5,18          | D    | 23                |
| 14 | Thunder Bay    | 5,9                       | 3,5                           | 6,5                     | 5,06          | D    | 26                |
| 15 | Guelph         | 3,6                       | 5,0                           | 7,5                     | 4,95          | D    | 27                |
| 16 | Peterborough   | 5,4                       | 3,5                           | 6,5                     | 4,88          | F    | 28 (ex æquo)      |
| 17 | Belleville     | 3,7                       | 5,5                           | 5,7                     | 4,80          | F    | 34                |
| 18 | Grand Sudbury  | 6,1                       | 3,0                           | 5,7                     | 4,78          | F    | 35                |
| 19 | Kingston       | 4,6                       | 4,0                           | 6,5                     | 4,75          | F    | 36                |
| 20 | Windsor        | 7,3                       | 1,0                           | 6,5                     | 4,63          | F    | 39 (ex æquo)      |
| 21 | St. Catharines | 6,3                       | 2,0                           | 6,5                     | 4,61          | F    | 41                |
| 22 | Quinte West    | 3,9                       | 3,5                           | 6,5                     | 4,26          | F    | 45 (ex æquo)      |
| 23 | Mississauga    | 4,2                       | 3,5                           | 5,7                     | 4,20          | F    | 47                |
| 24 | Cambridge      | 3,5                       | 3,0                           | 6,5                     | 3,91          | F    | 56                |

Tableau 13

**Indice entrepreneurial des municipalités du Québec, 2026**

|    | Municipalité   | Fardeau financier<br>0-10 | Fardeau réglementaire<br>0-10 | Soutien aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement global |
|----|----------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------|-------------------|
| 1  | Montréal       | 5,2                       | 3,5                           | 10,0                    | 5,47          | D    | 16                |
| 2  | Sherbrooke     | 4,7                       | 5,5                           | 6,5                     | 5,37          | D    | 19                |
| 3  | Québec         | 3,0                       | 5,5                           | 7,5                     | 4,88          | F    | 28                |
| 4  | Trois-Rivières | 4,8                       | 3,5                           | 6,5                     | 4,60          | F    | 42                |
| 5  | Drummondville  | 4,8                       | 3,5                           | 5,7                     | 4,45          | F    | 44                |
| 6  | Lévis          | 1,4                       | 5,5                           | 7,5                     | 4,26          | F    | 45<br>(ex æquo)   |
| 7  | Longueuil      | 3,5                       | 3,5                           | 5,7                     | 3,92          | F    | 55                |
| 8  | Gatineau       | 3,0                       | 3,5                           | 3,2                     | 3,22          | F    | 61                |
| 9  | Laval          | 0,5                       | 3,5                           | 6,5                     | 2,89          | F    | 63                |
| 10 | Saguenay       | 1,8                       | 3,5                           | 2,3                     | 2,60          | F    | 65                |

Tableau 14

**Indice entrepreneurial des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2026**

|   | Municipalité | Fardeau financier<br>0-10 | Fardeau réglementaire<br>0-10 | Soutien aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement global |
|---|--------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------|------|-------------------|
| 1 | Moncton      | 6,2                       | 3,5                           | 6,5                     | 5,17          | D    | 24                |
| 2 | Fredericton  | 6,4                       | 2,5                           | 6,5                     | 4,87          | F    | 30<br>(ex æquo)   |
| 3 | Saint John   | 6,3                       | 1,0                           | 5,7                     | 4,05          | F    | 49                |

Tableau 15

**Indice entrepreneurial des municipalités de la Nouvelle-Écosse, 2026**

|   | Municipalité                               | Fardeau<br>financier<br>0-10 | Fardeau<br>réglementaire<br>0-10 | Soutien<br>aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement<br>global |
|---|--------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------|------|----------------------|
| 1 | Halifax                                    | 5,0                          | 3,5                              | 6,5                        | 4,70          | F    | 38                   |
| 2 | Municipalité<br>régionale du<br>Cap-Breton | 3,8                          | 4,0                              | 4,2                        | 3,93          | F    | 53<br>(ex æquo)      |

Tableau 16

**Indice entrepreneurial des municipalités de l'Île-du-Prince-Édouard, 2026**

|   | Municipalité  | Fardeau<br>financier<br>0-10 | Fardeau<br>réglementaire<br>0-10 | Soutien<br>aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement<br>global |
|---|---------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------|------|----------------------|
| 1 | Charlottetown | 4,9                          | 3,0                              | 4,0                        | 3,97          | F    | 52                   |
| 2 | Summerside    | 3,2                          | 3,5                              | 4,2                        | 3,49          | F    | 58                   |

Tableau 17

**Indice entrepreneurial des municipalités de Terre-Neuve-et-Labrador, 2026**

|   | Municipalité | Fardeau<br>financier<br>0-10 | Fardeau<br>réglementaire<br>0-10 | Soutien<br>aux PME<br>0-10 | Total<br>0-10 | Note | Classement<br>global |
|---|--------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------------|---------------|------|----------------------|
| 1 | Mount Pearl  | 8,8                          | 2,5                              | 6,5                        | 5,80          | D    | 11                   |
| 2 | St. John's   | 4,5                          | 0,5                              | 6,5                        | 3,31          | F    | 59                   |

## Annexe C : Méthodologie complète

L'édition 2026 d'*Ouvert aux affaires : Bulletin des municipalités canadiennes* a adopté une approche indicielle pour évaluer et classer les 66 municipalités du pays en fonction des conditions qu'elles offrent aux entreprises pour favoriser leur réussite. Pour ce faire, 11 indicateurs répartis dans 3 catégories ont été utilisés. Chacun de ces indicateurs est soit le résultat combiné de plusieurs notes (note combinée), soit une seule note (note unique). Ces catégories et leurs indicateurs respectifs sont les suivants :

### Catégorie du fardeau financier (3 indicateurs)

1. Ratio d'équité fiscale (*note unique*)
2. Mesures d'allègement de l'impôt foncier (*note unique*)
3. Croissance des dépenses de fonctionnement (*note unique*)

### Catégorie du fardeau réglementaire (5 indicateurs)

1. Demande de permis en ligne (*note combinée*)
2. Fardeau lié à l'obtention des permis (*note combinée*)
3. Publication des délais de délivrance des permis (*note unique*)
4. Portail de rétroaction sur la paperasserie (*note unique*)
5. Mise à jour de PerLE (*note unique*)

### Catégorie du soutien aux PME (3 indicateurs)

1. Atténuation des impacts de la construction (*note unique*)
2. Site Web municipal axé sur les entreprises (*note combinée*)
3. Transparence budgétaire (*note unique*)

## Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

Le présent rapport porte sur les RMR, que Statistique Canada définit comme étant formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (ou noyau), avec une population totale d'au moins 100 000 habitants et un noyau composé d'au moins 50 000 personnes, comparativement à un noyau de 10 000 pour les AR.

Pour les besoins de l'analyse, les RMR formées de plusieurs municipalités, particulièrement celles avec des banlieues ou des secteurs périphériques, ont été subdivisées. Seules les municipalités qui comptent pour plus de 5 % de la population totale de la RMR ont été incluses. Par exemple, considérant que le Grand Vancouver a une population de 3,1 millions de personnes, les municipalités qui forment cette région devaient compter 155 000 habitants ou plus pour être prises en compte dans le rapport.

Quant aux RMR composées de deux municipalités, comme Abbotsford-Mission, Belleville-Quinte West ou Ottawa-Gatineau, elles ont été séparées en deux municipalités.

Par souci de représentation géographique, des AR ont été incluses dans les provinces où il n'y avait pas deux RMR.

## Collecte des données

Pour établir le classement, nous avons procédé à une évaluation systématique des sites Web officiels de chacune des municipalités. Nous avons examiné toutes les sections liées aux activités commerciales, en particulier l'information sur les politiques, la réglementation et les finances : communication directe avec le personnel municipal, révision des règlements municipaux, procédures d'octroi de permis, processus de consultation publique, portails de services en ligne, renseignements sur les impôts et outils destinés aux entreprises locales. Comme le bulletin des municipalités classe les municipalités selon leur degré d'attractivité pour les entreprises en 2025, nous avons pris les données de 2025 disponibles pour chaque indicateur. Lorsque les données de 2025 n'étaient pas disponibles sur les sites Web publics, nous avons opté pour les données les plus facilement accessibles avant 2025<sup>25</sup>.

Toutes les municipalités ont été évaluées selon le même cadre, pour garantir la comparabilité et assurer la cohérence méthodologique d'une région à l'autre.

Lorsque l'information n'était pas publiquement accessible ou nécessitait des éclaircissements, la FCEI communiquait directement avec les municipalités concernées (entre l'automne 2025 et la mi-janvier 2026), afin qu'elles vérifient leurs données manquantes ou ambiguës et qu'elles aient ainsi la chance de confirmer si elles satisfaisaient ou non à l'ensemble des critères de l'indicateur donné. En l'absence de réponse, nous faisons un suivi auprès des élus municipaux en donnant une échéance claire pour nous faire parvenir les renseignements requis. Si la municipalité n'avait toujours pas répondu après cette date, une note de 0 lui était accordée, faute de données vérifiables.

## Barème et pondération

Les notes de chaque catégorie sont classées sur une échelle de notation normalisée allant de 0 (pire résultat) à 10 (meilleur résultat). Elles sont le résultat de la moyenne pondérée des notes pour chaque indicateur.

Nous avons ensuite calculé la moyenne des trois notes (pour les trois catégories), ce qui nous a donné une note combinée, elle aussi sur une échelle de 0 à 10. Cette note combinée constitue la note globale de chacune des municipalités.

Les indicateurs ont aussi été pondérés en fonction de leur importance pour les PME. La pondération a été établie en fonction des sondages de la FCEI sur les enjeux municipaux. Les

---

<sup>25</sup> Des données de 2022 ont été utilisées pour calculer le ratio d'équité fiscale de Hamilton, car les données fiscales les plus récentes n'étaient pas accessibles.

résultats de ces sondages ont révélé que ce qui préoccupe le plus les propriétaires de petites entreprises, ce sont les coûts d'exploitation.

### **Fardeau financier (40 % de la note globale)**

1. Ratio d'équité fiscale (50 % de la note pour cette catégorie)
2. Mesures d'allègement de l'impôt foncier (25 % de la note pour cette catégorie)
3. Croissance des dépenses de fonctionnement (25 % de la note pour cette catégorie)

L'impôt foncier est l'aspect ayant le plus d'impact sur les entreprises, toutes régions confondues. Dans la région de l'Atlantique, 58-59 % des propriétaires d'entreprise affirment que l'impôt foncier est ce qui affecte le plus leurs activités, et de loin<sup>26,27</sup>. Dans le même ordre d'idées, 67 % des répondants du Québec estiment que la réduction des taxes municipales devrait être la priorité principale des municipalités<sup>28</sup>. Cette tendance est d'autant plus forte en Ontario<sup>29</sup> et en Alberta<sup>30</sup>, où 69 % et 73 % des entreprises, respectivement, appellent à une réduction ou un meilleur contrôle de l'impôt foncier.

Compte tenu de l'ampleur et de la cohérence de ces résultats, l'indicateur du ratio d'équité fiscale a obtenu la plus forte pondération (50 %) dans cette catégorie, de façon à refléter son importance pour la compétitivité des entreprises. La croissance des dépenses de fonctionnement (25 %) et les mesures d'allègement de l'impôt foncier (25 %) complètent cette catégorie. Même s'ils revêtent une certaine importance dans le fardeau financier des entreprises, ces indicateurs sont assortis d'une pondération moindre en raison de la moins grande place qu'ils occupent dans les résultats des sondages municipaux de la FCEI par rapport à l'impôt foncier.

### **Fardeau réglementaire (40 % de la note globale)**

1. Demande de permis en ligne (20 % de la note pour cette catégorie)
2. Fardeau lié à l'obtention des permis (30 % de la note pour cette catégorie)
3. Publication des délais de délivrance des permis (20 % de la note pour cette catégorie)
4. Portail de rétroaction sur la paperasserie (25 % de la note pour cette catégorie)
5. Mise à jour de PerLE (5 % de la note pour cette catégorie)

Le fardeau réglementaire a été évalué sous deux angles : les permis et la paperasserie. L'aspect des permis compte pour 70 % de la note de cette catégorie, et la paperasserie, pour les 30 % restants.

Globalement, la paperasserie est considérée comme le deuxième enjeu le plus important. Dans la région de l'Atlantique, 34-35 % des entreprises ont nommé la paperasserie comme principale

---

<sup>26</sup> FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juin 2025, n = 185.

<sup>27</sup> FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juillet 2024, n = 238.

<sup>28</sup> FCEI, Sondage terrain : les élections municipales québécoises, septembre 2025, n = 793.

<sup>29</sup> FCEI, Ontario Municipal Elections Flash Survey, octobre 2022, n = 1 309.

<sup>30</sup> FCEI, Alberta Municipal Survey, juin 2021, n = 839.

préoccupation<sup>31,32</sup>. Cette inquiétude est encore plus forte en Ontario<sup>33</sup> (61 %) et en Alberta<sup>34</sup> (62 %), où la majorité des répondants appellent à un allègement du fardeau réglementaire.

Les demandes de permis en ligne comptent pour 20 % de la catégorie, car la possibilité de demander, de payer et de renouveler un permis d'entreprise en ligne constitue l'une des façons les plus efficaces de simplifier les processus et de faciliter la vie des entrepreneurs. L'indicateur lié au nombre de permis requis compte pour 30 % de la note. Sa pondération est plus forte que les autres indicateurs, car c'est le seul qui mesure directement le fardeau administratif auquel les entrepreneurs sont confrontés lorsqu'ils démarrent et exploitent une entreprise. L'indicateur lié à la publication des délais de délivrance des permis est assorti d'une pondération de 20 %. Outre l'offre d'une plateforme de permis en ligne, la réduction du nombre de permis requis pour exploiter son entreprise et la publication des délais de délivrance dans un format clair et accessible sont deux façons d'alléger le fardeau réglementaire et de faciliter la planification des propriétaires d'entreprise.

L'indicateur lié au portail de rétroaction sur la paperasserie s'est vu attribuer une pondération de 25 %, afin d'inciter les municipalités à l'adopter. Peu coûteux, cet outil permet de générer des améliorations significatives pour les PME en permettant aux entrepreneurs de signaler directement les problèmes réglementaires. Enfin, la mise à jour de PerLE compte pour 5 % de la note. Outre une poignée de municipalités, la plupart avaient une page PerLE à jour, ce qui explique la plus faible pondération pour cet indicateur.

#### **Soutien aux PME (20 % de la note globale)**

1. Atténuation des impacts de la construction (50 % de la note pour cette catégorie)
2. Site Web municipal axé sur les entreprises (25 % de la note pour cette catégorie)
3. Transparence budgétaire (25 % de la note pour cette catégorie)

Les données de sondage montrent que les perturbations liées aux travaux de construction constituent une priorité relativement moins importante pour les entreprises. En Alberta<sup>35</sup>, seulement 27 % des répondants ont indiqué que l'atténuation des impacts de la construction constituait un domaine prioritaire à améliorer, comparativement aux questions fiscales et de paperasserie, qui ont obtenu des pourcentages nettement plus élevés. En Ontario<sup>36</sup>, on observe un résultat similaire, avec 37 % des répondants en faveur de programmes d'indemnisation pour les perturbations causées par les travaux de construction.

L'atténuation des impacts de la construction a été assortie d'une pondération de 50 % en raison de la gravité des perturbations que peuvent entraîner des travaux fréquents ou de longue durée (restriction de l'accès au commerce, augmentation des dépenses de fonctionnement, pertes de

---

<sup>31</sup> FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juin 2025, n = 185.

<sup>32</sup> FCEI, Sondage sur les enjeux municipaux dans les provinces de l'Atlantique, juillet 2024, n = 238.

<sup>33</sup> FCEI, Ontario Municipal Elections Flash Survey, octobre 2022, n = 1 309.

<sup>34</sup> FCEI, Alberta Municipal Survey, juin 2021, n = 839.

<sup>35</sup> FCEI, Alberta Municipal Survey, juin 2021, n = 839.

<sup>36</sup> FCEI, Ontario Municipal Elections Flash Survey, octobre 2022, n = 1 309.

revenus<sup>37</sup> et même fermetures). Les indicateurs du site Web municipal axé sur les entreprises et de la transparence budgétaire comptent chacun pour 25 % de la catégorie. Même si ce sont des aspects importants pour la création d'un environnement favorable aux PME, ils ont généralement moins de répercussions directes sur les activités quotidiennes des entrepreneurs.

## Fardeau lié à l'obtention des permis

Pour pouvoir déterminer le nombre de permis requis pour chaque entreprise, il fallait d'abord créer une « entreprise-type » pour les trois catégories suivantes : commerce de détail (magasin de produits de santé et de soins personnels), construction (entreprise de construction) et hébergement et restauration (restaurant avec service aux tables). Voici les entreprises types choisies pour chaque secteur :

*Magasins de produits de santé et de soins personnels* : un commerce de détail qui vend des suppléments alimentaires. Une enseigne est fixée au bâtiment, et une affiche en chevalet est installée sur le trottoir.

*Entreprise de construction basée à domicile* : un entrepreneur général possédant un véhicule commercial et un bureau à domicile. Aucun type de métier n'a été précisé, même si, dans certaines municipalités, cela peut influencer le nombre de permis nécessaires pour exploiter une entreprise.

*Restaurant avec service aux tables* : un restaurant ouvert à l'année qui sert de l'alcool. Une enseigne est fixée au bâtiment, et une affiche en chevalet est installée sur le trottoir. Le restaurant possède une terrasse sur le trottoir ouverte l'été. Un auvent recouvre la terrasse.

Le nombre de licences et permis municipaux nécessaires pour chaque entreprise type a été déterminé en fonction des exigences indiquées sur PerLE, puis confirmé grâce à une vérification croisée sur les sites municipaux.

## Ratio d'équité fiscale

L'indicateur d'équité fiscale se distingue des autres indicateurs du rapport. Il est calculé au moyen de la méthode en quatre étapes décrite ci-dessous.

### 1. Calcul de la part de l'évaluation foncière attribuable aux entreprises et de la part des revenus fiscaux provenant des entreprises

Au moyen de :

- **La part de l'évaluation foncière attribuable aux entreprises (%)**  
= (évaluation foncière des entreprises ÷ évaluation foncière totale) × 100

---

<sup>37</sup> OULTON, Alex et BOSTON, Emily (2024), *Quand la construction démolit : répercussions des chantiers sur les PME*, FCEI, <https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/quand-construction-demolit-repercussions-chantiers-sur-pme>

- **La part des revenus fiscaux provenant des entreprises (%)**  
= (revenus provenant des entreprises ÷ revenus totaux) × 100

Ces valeurs sont tirées des données financières municipales<sup>38</sup>.

## 2. Calcul du ratio d'équité fiscale (IF)

Voici le ratio de base :  $IF = \frac{\text{Part des revenus fiscaux provenant des entreprises}}{\text{Part de l'évaluation foncière attribuable aux entreprises}}$

L'IF indique combien *paient* les entreprises par rapport à leur *part de richesse foncière*.

- $IF > 1$  → Les entreprises paient *plus* que leur juste part.
- $IF = 1$  → Équilibré/neutre
- $IF < 1$  → Les entreprises paient *moins* que leur juste part.

La note est établie de façon asymétrique, afin de refléter une préférence normative pour les structures fiscales qui n'imposent pas de fardeau excessif sur les entreprises. Les municipalités avec un IF inférieur ou égal à 1 obtiennent la note la plus élevée, et celles dont l'IF est supérieur à 1 sont pénalisées de manière proportionnelle.

## 3. Calcul du plus grand écart par rapport à l'équité dans l'ensemble des municipalités

Nous avons calculé une constante de normalisation :

$$\text{Max} = \max(|\min(IF) - 1|, |\max(IF) - 1|)$$

Cela nous donne *la plus grande distance par rapport à 1* (équité parfaite) observée.

Dans le tableau :  $\text{max} \approx 2,07$ .

Cette valeur maximale permet ensuite de placer les valeurs des IF entre 0 et 10.

## 4. Calcul de la note finale

Voici la formule utilisée pour calculer la note finale :  $\text{Note} = 10 \times \left(1 - \frac{|IF - 1|}{\text{Max}}\right)$

---

<sup>38</sup> Au Québec, les propriétés commerciales et industrielles sont classées dans des catégories d'évaluation distinctes. Toutefois, comme les données d'évaluation n'étaient disponibles que sous une forme agrégée, ces catégories ont été analysées conjointement pour les municipalités du Québec dans le présent rapport. Les revenus de taxation correspondants ont également été regroupés.

Interprétation :

- Si l'IF = 1 → la note = 10
- Si l'IF est près de 1 → la note sera près de 10
- Si l'IF est loin de 1 → la note sera basse

Plus le ratio d'équité fiscale est bas, plus la municipalité reçoit une note élevée. Des notes élevées indiquent un fardeau fiscal plus équilibré pour les entreprises, la part des taxes foncières assumée par les entreprises correspondant davantage à leur part de l'évaluation foncière. Des notes plus faibles indiquent un fardeau fiscal inéquitable, les entreprises acquittant une part des taxes foncières supérieure à leur part de l'évaluation foncière.

## À propos de la FCEI

La FCEI est une organisation non partisane qui représente exclusivement les intérêts de plus de 103 000 PME au Canada. Sa capacité de recherche est inégalée, puisqu'elle permet la collecte de renseignements concrets et récents auprès de ses membres sur des enjeux qui touchent quotidiennement leur fonctionnement et leurs résultats financiers. Elle est, à ce titre, une excellente source de données à jour dont les gouvernements devraient tenir compte quand ils élaborent des politiques qui ont des répercussions sur les PME canadiennes.

Pour en savoir plus, visitez [fci.ca](https://fci.ca).

## Ressources complémentaires

### Questions ou demandes de données

[recherche@fci.ca](mailto:recherche@fci.ca)

### Toutes les recherches de la FCEI

[fci.ca/recherche](https://fci.ca/recherche)

### Twitter

@CFIB\_FCEI\_Stats

## Remerciements

Les auteurs remercient tout particulièrement les personnes suivantes pour leur contribution au rapport :

Direction du rapport : Angela Drennan (vice-présidente, Affaires législatives, Ontario)

Groupe de travail : Fred Gionet (directeur, Canada atlantique), Jonathan Galgay (directeur, Terre-Neuve-et-Labrador), Alchad Alegbeh (analyste principal de la recherche) et Bradlee Whidden (économiste, Ouest du Canada)

Conception graphique : Steve Trappe (gestionnaire principal, Conception graphique et production vidéo)

Communications : Dariya Baiguzhiyeva (spécialiste principale des relations publiques)

Numérique : Sheelagh Black (directrice, Partenariat d'affaires et responsable Agilité)

Traduction : Elite Communication et Service de la traduction de la FCEI

Révision : Corinne Pohlmann (vice-présidente exécutive, Défense des intérêts), Simon Gaudreault (économiste en chef et vice-président de la recherche), Ryan Mallough (vice-président, Affaires législatives et Communications) et Marvin Cruz (directeur principal de la recherche)

## Les auteurs



**Vincent Pâquet**

Analyste principal des politiques, Québec



**Joseph Falzata**

Analyste des politiques, Ontario



**Illona Sevré**

Analyste des politiques, Québec



**Molly MacCormack**

Analyste des politiques

